



Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Partie III – Rapport sur les plans et priorités

Budget des dépenses
2006-2007

Monte Solberg
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Section I: Survol	1
Message du président	1
Message de la secrétaire générale	6
Déclaration de la direction	9
Renseignements sommaires	10
Section II: Analyse détaillée des activités de programme	29
Activité de programme Protection des réfugiés	31
Activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention	37
Activité de programme Appels en matière d'immigration	43
Activité de programme Gestion et services généraux	48
Section III: Renseignements supplémentaires	51
Responsabilités	51
Organigramme	52
Plans financiers	53
Section IV: Autres questions d'intérêt	59
Innovation à la SAI	59
Gestion des risques	61
Plan de continuité des activités	62
Renseignements et personnes-ressources	63

Section I - Survol

Message du président

“L’importance des questions dont nous sommes saisis et les conséquences des décisions rendues confèrent une énorme responsabilité à tous ceux qui travaillent à la CISR pour protéger l’intégrité et l’équité de son processus décisionnel.”

Jean-Guy Fleury
Président



J’ai l’honneur de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de 2006-2007* de la Commission de l’immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR).

L’importance de nos décisions

La CISR est un tribunal administratif dont le travail reflète les valeurs humanitaires du Canada et la volonté de ce pays de s’acquitter de ses obligations internationales.

En tant qu’organisation indépendante, la Commission est investie de responsabilités particulières dans le système canadien d’immigration et de protection des réfugiés. Ses décideurs statuent sur des cas qui soulèvent certaines des questions les plus complexes et les plus impérieuses dans le domaine du droit administratif. Dans le cadre de leur travail, ils sont appelés à entendre des cas sur la réunification des familles, le contrôle des motifs de détention, l’entrée et le séjour au Canada, les appels interjetés contre des mesures de renvoi et les demandes d’asile. L’importance de ces questions et les conséquences des décisions rendues confèrent une énorme responsabilité aux décideurs et à tous ceux qui travaillent à la Commission. C’est en étant conscients de cette responsabilité à l’égard de ceux et celles qui comparaissent devant nous et de tous les autres qui comptent sur nous

pour protéger l'intégrité et l'équité du processus décisionnel que nous mettons en œuvre les plans et les priorités précisés dans le présent rapport.

“La CISR a amorcé un processus de transformation afin de gagner en dynamisme et en souplesse, comme il sied à son rôle de tribunal administratif.”

Jean-Guy Fleury
Président



Un contexte changeant

L'un des principaux aspects du contexte opérationnel et de planification de la CISR est l'absence d'emprise sur le nombre et la nature des cas qu'elle entend. Les facteurs qui influent sur sa charge de travail incluent les tendances en immigration et les profils migratoires mondiaux. Bien que les principales questions à trancher demeurent constantes, le nombre et la nature des cas changent constamment.

Atteindre l'excellence à la CISR

Sur la scène internationale, la Commission a la réputation d'avoir atteint l'excellence dans ses décisions en matière d'asile et d'immigration. Soulignons que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a expressément reconnu notre système d'octroi de l'asile comme un modèle de pratiques exemplaires.

Pour s'assurer de rendre constamment une justice administrative de grande qualité dans un contexte changeant, la CISR a amorcé un processus de transformation afin de gagner en dynamisme et en souplesse, comme il sied à son rôle de tribunal administratif. Nous continuons de chercher des façons nouvelles et novatrices de remplir notre mandat et d'honorer notre engagement à l'égard de ceux et celles qui comparaissent devant nous. Les priorités stratégiques et les secteurs d'activité de l'ensemble de l'organisation

convergent vers un résultat unique et essentiel : rendre une justice administrative de qualité supérieure le plus efficacement possible sans compromettre l'équité.

Les changements que nous avons apportés au processus d'octroi de l'asile constituent un exemple en la matière. En réaction à une hausse marquée du nombre de demandes d'asile en 2002, nous avons lancé un processus de transformation comprenant, entre autres, la rationalisation de nos processus d'audience, l'adoption de directives du président, l'amélioration de la gestion des cas et une meilleure utilisation de la technologie disponible.

Le succès de la CISR en matière de réduction de l'arriéré des demandes d'asile ne se résume pas à des chiffres. Les gens qui attendent une décision pendant longtemps doivent mettre leur vie en attente. En rendant des décisions de qualité avec célérité, la Commission délivre ces gens de l'incertitude dans laquelle ils se trouvent et leur permet de reprendre le cours de leur vie.

Priorités clés pour 2006-2007

Afin de continuer dans la voie de la réussite et de poursuivre le processus de transformation organisationnelle, nous avons établi les quatre priorités stratégiques suivantes pour 2006-2007 :

- intégrer les activités procédurales, administratives et décisionnelles communes dans toutes les sections de la CISR en vue de promouvoir encore davantage les mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité;
- continuer de bâtir une structure organisationnelle souple et novatrice, favorisant le soutien de ses gens;
- améliorer les processus de gestion des cas par la mise en œuvre réussie du Système de gestion des cas intégré (SGCI);
- mettre en œuvre un plan de gestion horizontal et pleinement intégré qui reflète la réalité de la CISR.

Conformément à ces priorités stratégiques, la CISR fera porter ses efforts, au cours de l'année qui vient, sur certaines initiatives, notamment :

- la mise en œuvre du projet Innovation à la Section d'appel de l'immigration (SAI), qui transformera la manière dont la SAI traite et tranche les appels en matière d'immigration;
- le maintien de la vision que nourrit la CISR, c'est-à-dire faire en sorte que son système de justice soit souple et accessible à tous. Par exemple, la CISR adoptera de nouvelles directives concernant les personnes vulnérables, qui porteront sur la situation particulière des femmes, des enfants, des victimes de torture, des personnes atteintes de maladie mentale et d'autres personnes vulnérables;
- l'exploration d'autres possibilités de réforme à la Section de la protection des réfugiés (SPR) et à la Section de l'immigration (SI), pour favoriser un processus décisionnel efficient et équitable;
- le maintien des communications avec les intervenants au Canada et nos homologues à l'étranger afin de promouvoir, au Canada comme ailleurs, des normes élevées en matière d'équité dans le cadre des décisions rendues à l'égard des demandeurs d'asile et des immigrants;
- le renforcement des mesures importantes déjà en place pour assurer un processus de nomination et de renouvellement du mandat des décideurs de la CISR fondé sur le mérite.

Regard sur l'avenir

Au cours de la prochaine année, nous demeurerons à l'affût des occasions de transformer nos méthodes de travail. À cet égard, je tiens à souligner le dévouement et la détermination des décideurs et des membres de notre personnel hautement qualifiés, chevronnés et efficaces, dont la contribution est essentielle à l'atteinte de nos objectifs et au respect de nos engagements.

Je vous invite à lire ce rapport et à consulter notre site Web à l'adresse www.cisr-irb.gc.ca pour en apprendre davantage sur la CISR ainsi que sur ses plans et ses priorités pour la prochaine année.

Jean-Guy Fleury
Président

Message de la secrétaire générale

“Chaque élément de notre organisation participe à une mission commune, s’inspire de pratiques administratives et de méthodes de gestion reconnues et est motivé par une vision commune. C’est ce sentiment de partager un même objectif et une même obligation de transparence qui nous permet d’atteindre pour les Canadiens d’excellents résultats.”

Marilyn Stuart-Major
Secrétaire générale



Le Rapport sur les plans et les priorités de 2006-2007 de la Commission de l’immigration et du statut de réfugié (CISR) énonce le mandat de l’organisation et définit ses priorités stratégiques, ses activités et ses résultats, qui s’inscrivent dans le cadre du programme de gestion moderne du gouvernement du Canada. La CISR continue d’améliorer ses pratiques administratives par la mise en œuvre de processus et de projets de gestion novateurs et rigoureux afin d’assurer des avantages aux Canadiens et de favoriser le prononcé de décisions de qualité supérieure par les décideurs de la CISR.

Une équipe dévouée et motivée

L’un des principaux atouts de la CISR réside dans la capacité qu’ont ses gens de relever les défis inhérents à un contexte toujours changeant. Au sein d’une organisation mandatée pour trancher des questions relatives à l’immigration et à la protection des réfugiés, cette capacité donne l’assurance à ceux qui comparaissent devant nous que la justice sur laquelle ils comptent sera rendue avec rapidité, équité et efficacité, quelle que soit la nature de leur cas.

On a constaté, au cours de la dernière année, un déclin du nombre de demandes d’asile à la Section de la protection des réfugiés (SPR) et une augmentation du nombre de cas à la Section d’appel de l’immigration (SAI). En matière d’immigration et de mouvements migratoires mondiaux, la fluctuation des tendances représente un impondérable pour la CISR. Pourtant, ces tendances ont des répercussions

profondes sur la charge de travail de la Commission. C'est dans ce contexte que nous avons entrepris un processus de transformation afin que notre organisation gagne en souplesse et harmonise plus précisément ses ressources avec sa charge de travail. Tout au long de ce processus, nos gens ont continué de démontrer leur motivation et leur dévouement à l'égard de la CISR.



“Le processus de transformation que nous avons entrepris à la CISR nous permet de gagner en souplesse en tant qu'organisation et d'harmoniser plus précisément nos ressources avec notre charge de travail en constante évolution.”

Marilyn Stuart-Major
Secrétaire générale

Il existe un lien direct entre, d'une part, le travail du personnel de la CISR et, d'autre part, la qualité, le caractère équitable et l'efficacité des décisions qui y sont rendues. Chaque élément de notre organisation participe à une mission commune, s'inspire de pratiques administratives et de méthodes de gestion reconnues et est motivé par une vision commune. C'est ce sentiment de partager un même objectif et une même obligation de transparence qui nous permet de réagir avec efficacité à la nature changeante des cas déferés à nos tribunaux.

Consolider nos acquis

En 2006-2007, la CISR continuera de s'adapter aux facteurs externes, en mettant l'accent sur l'innovation et le changement et en progressant vers une intégration accrue de nos activités. Nous veillerons, ce faisant, à ce que les gens de la CISR aient accès à un éventail complet d'occasions. Par exemple, à compter d'avril 2006, la CISR lancera un projet conjoint avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre duquel les employés de la CISR pourront dispenser, au personnel du HCR à l'étranger, de la formation et des conseils sur des questions liées à l'octroi de l'asile. Cette entente conclue entre la CISR et le HCR témoigne du

professionnalisme et de l'expertise des employés de la Commission, ainsi que de la haute estime dans laquelle la communauté internationale tient non seulement ces employés, mais aussi notre organisation tout entière.

Résultats pour les Canadiens

Notre programme d'amélioration permanente nous permettra de veiller à ce que la CISR possède la souplesse nécessaire pour tenir ses engagements d'ordre administratif dans un contexte mouvant. Pendant l'année qui vient, nous atteindrons l'excellence à l'échelle de l'organisation en tirant partie de notre réussite, en donnant de bons résultats aux Canadiens, en rendant compte de renseignements clés au Parlement et en appliquant de saines pratiques de gestion. Grâce à sa réussite, la CISR sera reconnue, dans le monde, comme un chef de file en matière de gestion gouvernementale et un modèle à suivre.

Marilyn Stuart-Major
Secrétaire générale

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2006-2007 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).
- Il repose sur l'architecture des activités de programme approuvée du ministère, telle qu'elle figure dans la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR).
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues approuvées provenant du SCT du Canada dans le RPP.

Marilyn Stuart-Major
Secrétaire générale

Renseignements sommaires

Raison d'être

La CISR

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif indépendant qui rend des comptes au Parlement du Canada par l'entremise du ministre de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). À titre de plus grand tribunal administratif fédéral du Canada, la CISR comprend trois sections ayant chacune son propre mandat, qui lui est conféré en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) :

- **la Section de la protection des réfugiés (SPR);**
- **la Section de l'immigration (SI);**
- **la Section d'appel de l'immigration (SAI).**

La CISR emploie environ 1 050 personnes à son siège social et dans ses bureaux régionaux. Par l'intermédiaire de chaque section, la CISR rend une forme de justice plus simple et plus rapide que celle rendue par les cours de justice, tout en accordant autant d'attention à la rigueur de la loi. La CISR est un tribunal des droits de la personne, et les hommes et les femmes qui y travaillent respectent la dignité humaine de tous ceux qui comparaissent devant elle.

La CISR s'emploie pleinement à faire preuve d'équité dans tous les aspects de son travail. C'est donc dire qu'elle respecte la loi et qu'elle se montre juste, honnête, ouverte et impartiale; en outre, elle reconnaît que, parmi ceux qui comparaissent devant elle, certains ont vécu des situations très difficiles, et elle respecte la diversité des cultures. Toutefois, d'abord et avant tout, elle est parfaitement consciente que la décision rendue dans chaque cas influe directement et profondément sur la vie des gens.

Nous sommes l'organisation que nous devons être

MISSION	
La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada est un tribunal indépendant établi par le Parlement du Canada. Notre mission consiste à rendre avec efficacité et équité, au nom des Canadiens, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.	
VISION	VALEURS
Nous viserons l'excellence dans toutes nos activités et traiterons chacun simplement, rapidement et équitablement. En faisant preuve d'innovation et de souplesse, nous formerons un tribunal administratif d'avant-garde et contribuerons, avec nos partenaires, à tracer l'avenir du système d'immigration du Canada.	<ul style="list-style-type: none">• Excellence dans la prestation• Valorisation des personnes• Communication ouverte, franche et opportune• Gestion appropriée, souple et responsable• Collaboration efficace

En tant qu'organisation responsable d'appliquer la justice administrative, la CISR respecte les principes de justice naturelle et rend ses décisions conformément à la Loi, notamment la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce mandat se traduit dans notre mission, notre vision et nos valeurs, lesquelles contribuent à façonner nos priorités et à cerner les qualités que nous nous efforçons d'incarner. Il oriente aussi nos décisions au jour le jour, afin que le travail de tous à la CISR soit en accord avec notre mission et notre vision pour l'avenir.

Avantages pour les Canadiens

Les immigrants et les réfugiés ont toujours grandement contribué à la croissance et à l'essor du Canada. En s'acquittant de son mandat, la CISR procure des avantages aux Canadiens, et ce, de trois importantes façons :

- les audiences qu'elle tient pour trancher les demandes d'asile visent à assurer que le Canada accepte uniquement les personnes à protéger, conformément à ses obligations internationales;

- les enquêtes et les contrôles des motifs de détention qu'elle effectue contribuent à assurer la sécurité des Canadiens;
- le mécanisme indépendant qu'elle applique pour régler les appels en matière de parrainage, les appels d'une mesure de renvoi, les appels sur l'obligation de résidence assure l'équité du processus pour les appelants et leur famille.

Grâce aux décisions qu'elle rend, la CISR contribue également, de façon plus générale, à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant le tissu social de notre pays, ainsi qu'en reflétant et en préconisant les valeurs qui sont chères aux Canadiens. Ces valeurs comprennent le respect :

- des droits de la personne
- de l'égalité
- de l'équité
- de la paix
- de la primauté du droit

Mandat

Le travail de la CISR s'effectue par le truchement de quatre activités de programme, dont les trois premières englobent toutes les décisions rendues à la Commission.

Activité de programme Protection des réfugiés

- Rend des décisions de qualité, en temps opportun, à l'égard des demandes d'asile présentées au Canada. En rendant ces importantes décisions, le Canada respecte ses obligations en tant que signataire d'un certain nombre de conventions internationales sur les droits de la personne. La CISR rend également des décisions relativement à des demandes d'annulation de statut de réfugié.

Activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention

- Effectue des enquêtes sur des étrangers ou des résidents permanents qui demandent de séjourner au Canada ou qui s'y trouvent déjà et sont considérés comme interdits de territoires; procède aussi à des

contrôles des motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration.

Activité de programme Appels en matière d'immigration

- Entend les appels interjetés contre le refus, par CIC, de demandes de parrainage, les appels interjetés contre certaines mesures de renvoi prises à l'égard de résidents permanents, de réfugiés, d'autres personnes protégées et de titulaires d'un visa de résident permanent, les appels interjetés par des résidents permanents au sujet desquels un agent de CIC, hors du Canada, a conclu qu'ils avaient manqué à l'obligation de résidence et, enfin, les appels interjetés par le ministre contre des décisions rendues par la Section de l'immigration au terme d'une enquête.

Activité de programme Gestion et services généraux

- Assure des services de soutien aux trois activités de programme décisionnelles de la CISR, au moyen d'un éventail d'activités concernant la planification stratégique, les services financiers et la gestion. Fournit à la CISR des processus de gestion et des services administratifs efficaces, tout en favorisant l'efficacité organisationnelle et en appuyant l'organisation dans son adaptation à un contexte changeant.

La chaîne de résultats

Nos activités, notre production et les répercussions de ces activités sont illustrées dans le diagramme qui suit. Il représente un processus dynamique, dans le cadre duquel l'information est partagée au sein de la CISR pour veiller à ce que tous à la Commission privilégient les activités et la production voulues afin d'atteindre, pour les Canadiens, les résultats escomptés.

Chaîne de résultats

Résultat stratégique
Rendre, avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

Activités

Ce que nous faisons

- Évaluer et examiner les demandes d'asile et d'immigration, entendre les appels, les enquêtes et les contrôles des motifs de détention
- Apporter un soutien juridique et en matière de gestion des cas aux trois tribunaux de la CISR
- Fournir des services d'interprétation, de traduction et de transcription à la CISR
- Partager de l'information et des pratiques exemplaires avec d'autres tribunaux administratifs qui statuent sur des questions relatives à l'immigration et à la protection des réfugiés
- S'acquitter de fonctions organisationnelles pour assurer le fonctionnement efficace et efficient des activités de la CISR

Extrants

Ce que nous produisons

- Décisions des tribunaux sur l'octroi de l'asile, l'admissibilité, la détention et les appels en matière d'immigration
- Documentation harmonisée sur les pays
- Conseils juridiques
- Interprétations
- Transcriptions
- Cadre et services de gestion opérationnels

Activités

Facteurs internes/externes

Rétroaction

Pourquoi le faisons-nous

Court terme

- Décisions éclairées relatives à l'immigration et à la protection des réfugiés rendues avec équité et efficacité et conformément à la Loi
- Par son travail avec les intervenants et les organisations partenaires, la CISR est un partenaire solidaire et innovateur à l'intérieur du système fédéral d'immigration et de protection des réfugiés.
- Les ressources sont orientées vers les résultats, les priorités et le rendement.

Moyen terme

- Le Canada s'acquie de ses obligations internationales à l'endroit des réfugiés en accordant sa protection aux personnes à protéger.
- La CISR contribue à la protection des droits individuels et à la sécurité des Canadiens par ses audiences et ses contrôles.
- La CISR contribue, à l'échelle nationale et internationale, à l'octroi de l'asile et à l'immigration.
- Un gouvernement transparent au service des Canadiens.

Long terme

- Par les décisions qu'elle rend, la CISR contribue à la qualité de la vie dans les collectivités du Canada, et elle reflète et renforce les valeurs importantes pour le pays.
- En authentifiant le concept de l'équité et de l'efficacité dans un tribunal administratif indé- pendant, la CISR contribue au rôle de premier plan du Canada dans le monde.
- Gestion moderne axée sur les résultats pour les Canadiens.

Ressources

Coût net des programmes
116,8 millions de dollars,
1 050 ETP,
PND

S I T U A T I O N

Avantages pour les Canadiens

- Acceptation par le Canada des personnes à protéger
- Équilibre des droits individuels et sécurité des Canadiens
- Contribution globale à la qualité de vie des collectivités canadiennes
- Respect des droits de la personne, égalité et équité; respect de la primauté du droit

Avantages pour les Canadiens

Évaluation : Objet – Collecte de données – Analyse et interprétation – Rapport

Ensemble des ressources financières et humaines

Les prévisions triennales de la CISR touchant l'ensemble de ses ressources financières et humaines sont les suivantes :

Ressources financières (en millions de dollars)		
2006-2007	2007-2008	2008-2009
116,8	113,7	113,7

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
2006-2007	2007-2008	2008-2009
1 050	1 025	1 025

Voici comment, à l'appui de ses prévisions triennales figurant dans le tableau Ressources financières, la CISR répartira ses ressources financières par activité de programme :

Répartition des ressources financières par activité de programme (en millions de dollars)			
Activité de programme	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Protection des réfugiés	86,4	85,3	85,3
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	15,2	15,5	15,5
Appels en matière d'immigration	15,2	12,9	12,9
Gestion et services généraux	–	–	–
Total	116,8	113,7	113,7
Ressources humaines (équivalents temps plein)	1 050	1 025	1 025

Nota : En ce qui a trait à l'activité de programme Gestion et services généraux, le total des dépenses prévues pour 2006-2007 s'élève à 23,4 M\$, ce qui comprend 13,5 M\$ pour les ressources humaines, 2,6 M\$ pour le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) et 7,3 M\$ pour les autres dépenses de fonctionnement. La somme de 23,4 M\$ est répartie proportionnellement entre les autres activités de la façon suivante : 17,3 M\$ à la Protection des réfugiés, 3,1 M\$ aux Enquêtes et contrôles des motifs de détention et 3 M\$ aux Appels en matière d'immigration. La répartition est établie en fonction des tendances respectives dans les dépenses budgétaires. Pour 2007-2008 et 2008-2009, le total des dépenses prévues relativement à l'activité Gestion et services généraux s'établit à 23,5 M\$ par année, et cette somme est répartie proportionnellement entre les autres activités de la façon suivante : 17,6 M\$ à la Protection des réfugiés, 3,2 M\$ aux Enquêtes et contrôles des motifs de détention et 2,7 M\$ aux Appels en matière d'immigration.

Contexte de travail

La CISR remplit son mandat dans un domaine complexe et en constante évolution. Il arrive que des facteurs nationaux et internationaux influent sur l'environnement de travail et

le contexte de la Commission. Par exemple, les conflits et les conditions à l'étranger peuvent entraîner des mouvements de réfugiés, qui se répercutent sur le nombre de demandes d'asile présentées au Canada. Il en est de même pour ce qui est des changements imprévus dans les mouvements migratoires internationaux, qui peuvent jouer sur le nombre de personnes désirant immigrer au Canada.

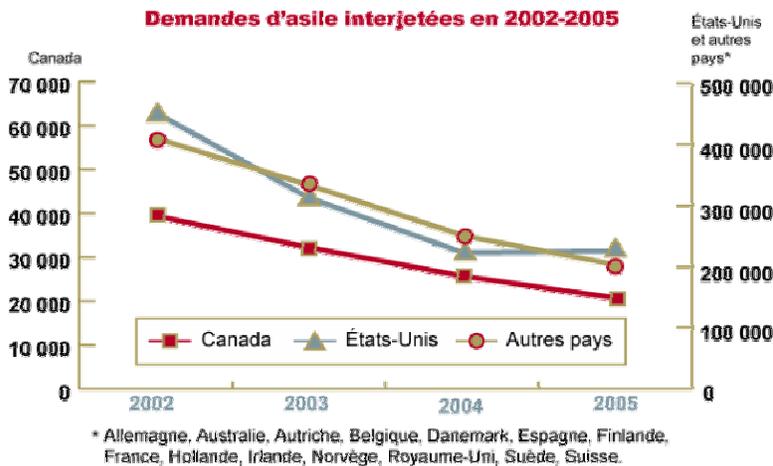
Diminution du nombre de demandeurs d'asile à l'échelle mondiale

Même si les mouvements migratoires se poursuivent dans le monde, le nombre de personnes déplacées et de demandeurs d'asile subit un déclin général. Selon les données les plus récentes du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (janvier à mars 2005), la tendance à la baisse observée en 2004 – environ 9,2 millions de réfugiés à l'échelle mondiale, soit une diminution de 4 pour cent par rapport à 2003 – s'est poursuivie en 2005.

Ce déclin soutenu est attribuable à de nombreux facteurs, dont l'accès des réfugiés à des solutions durables, telles que le rapatriement volontaire; une diminution des conflits interétatiques; une stabilité accrue dans certains États fragiles; de meilleures conditions en matière de droits de la personne dans certains États; enfin, le resserrement, à l'échelle mondiale, de la protection à la frontière et de la sécurité.

En outre, au Canada, des facteurs spécifiques ont contribué à ce déclin :

- l'imposition d'exigences en matière de visa pour certains pays;
- l'interdiction d'entrée au Canada imposée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) aux voyageurs sans papiers ou non munis des documents voulus;
- sous réserve de certaines exceptions, l'obligation pour les demandeurs d'asile qui passent par les États-Unis ou le Canada de demander l'asile dans le pays où ils sont arrivés en premier, conformément à l'Entente sur les tiers pays sûrs, conclue entre le Canada et les États-Unis (décembre 2004).



Principaux pays sources

Les pays d'Amérique latine et d'Asie, plus précisément la Colombie, le Mexique et la Chine, sont demeurés parmi les principaux pays sources de réfugiés au Canada au cours du dernier exercice. Cette situation s'explique par un certain nombre de facteurs, notamment le renforcement de la polarisation politique dans certaines régions de l'Amérique latine, l'instabilité politique en Asie, une croissance économique lente ou nulle en Amérique latine, ainsi que l'absence de progrès en matière de protection des femmes et des enfants.

Charge de travail et facteurs intérieurs changeant

Comme la charge de travail se modifie, à cause de la diminution du nombre de demandes d'asile reçues et de l'augmentation du nombre d'appels en matière d'immigration, la CISR met davantage l'accent sur la gestion et le traitement intégrés des cas. Ces derniers deviennent de plus en plus complexes en raison de la migration mixte, de l'élargissement des motifs de protection, des préoccupations en matière de sécurité et de l'utilisation de faux documents.

Même si la CISR continue de recevoir moins de demandes d'asile comparativement aux années précédentes et, suivant une forte progression, de régler davantage de demandes d'asile en attente d'une décision, elle s'emploie toujours à réduire son volume de demandes d'asile en instance.

Tendance croissante du parrainage de la catégorie du regroupement familial

L'immigration demeure très importante au Canada, les immigrants formant une part croissante de notre population. Au pays, leur nombre devrait se fixer entre 7 et 9,3 millions de personnes d'ici 2017.

Dans ce contexte et compte tenu de la priorité accordée par le gouvernement du Canada à la réunification des familles, les demandes de parrainage de la catégorie du regroupement familial ont augmenté aux bureaux canadiens des visas un peu partout dans le monde. C'est pourquoi le volume d'appels en matière de parrainage de la catégorie du regroupement familial demeure élevé à la CISR.

Réglementation des consultants en immigration

En avril 2004, de nouvelles dispositions réglementaires visant les critères qu'un conseil doit respecter pour comparaître devant la Commission sont entrées en vigueur. Elles visent à améliorer la qualité de la représentation dans les instances de la CISR, car elles obligent quiconque représente une personne faisant l'objet d'une procédure devant la CISR ou tient lieu de conseil, contre rémunération, à être un représentant autorisé. Au cours de la dernière année, la CISR a commencé à adapter ses procédures existantes afin de tenir compte de cette nouvelle exigence.

Modernisation et responsabilisation

Le public continue de s'intéresser au travail de la CISR et exige davantage de transparence et de responsabilisation de la part du gouvernement. Pour pouvoir continuer de répondre à cette exigence, la CISR adopte des pratiques de gestion plus souples, plus novatrices et plus modernes, elle maintient des mesures de planification stratégique et opérationnelle, elle revoit les mesures d'évaluation du rendement et elle continue d'améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité de son processus décisionnel.

Processus de sélection fondé sur le mérite des commissaires nommés par décret

Les Canadiens s'attendent de plus en plus à ce que les personnes qui exercent des fonctions officielles possèdent des niveaux élevés de compétence et fassent preuve d'éthique. Un processus de nomination des hauts fonctionnaires fondé sur le mérite constitue un moyen tangible pour les institutions fédérales de faire preuve de crédibilité. En mars 2004, la CISR a mis en œuvre un processus de sélection fondé sur le mérite pour les personnes nommées par décret. Le gouverneur en conseil continue de prendre la décision finale en matière de nomination et de renouvellement des mandats. Toutefois, en tant que premier dirigeant, le président de la CISR est entièrement responsable de la sélection et de la qualité des décideurs de la CISR.

Cette réforme s'inscrit dans l'évolution des processus mis en œuvre pour assurer la qualité et l'efficacité des décisions rendues par la CISR ainsi que l'adaptation à un contexte de travail de plus en plus complexe à la Commission. Dans le cadre du processus indépendant et transparent de sélection qui est fondé sur le mérite, seuls les candidats hautement qualifiés peuvent être proposés en vue d'une nomination. Les titres et qualités des candidats sont évalués à la lumière de la nouvelle norme redéfinie de compétence de manière à ce que les nominations soient réellement fondées sur les connaissances, les capacités et les qualités personnelles.

La CISR reconnaît que l'évaluation du rendement est un outil essentiel à la justification des décisions en matière de renouvellement de mandats. La CISR a revu son programme d'évaluation du rendement des commissaires afin que le rendement et les compétences soient évalués à la lumière des nouveaux critères fondés sur le mérite. Tous les commissaires actuellement en poste ont été et continueront d'être évalués en fonction des nouvelles normes.

Pour continuer de rendre des décisions avec équité et célérité, la CISR doit notamment assurer la nomination des commissaires et le renouvellement de leurs mandats en temps opportun.

Initiatives à l'échelle du gouvernement

Le gouvernement du Canada a lancé une initiative pour améliorer la gestion dans le secteur public et répondre aux défis actuels et futurs auxquels le Canada fait face. Ce plan, qui sera réalisé sur plusieurs années, vise à rendre le gouvernement plus responsable, plus réceptif et plus innovateur.

Conformément à l'objectif du gouvernement d'améliorer la gestion du secteur public, la CISR continuera de moderniser et de renforcer ses pratiques de gestion afin d'accroître le rendement général de l'organisation. Elle entend s'acquitter de sa mission en se dotant d'une capacité organisationnelle efficace propre à traiter un grand volume de décisions, plus précisément en s'assurant de disposer de l'infrastructure nécessaire en ce qui a trait à la gestion, aux ressources humaines, à la technologie de l'information et aux communications.

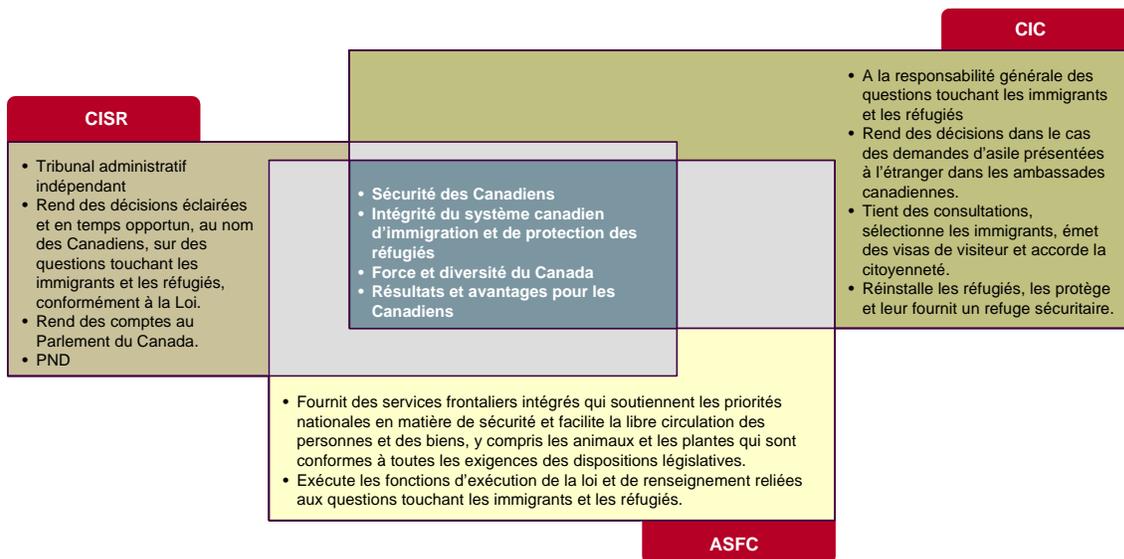
La modernisation de la gestion des ressources humaines et le renforcement de son engagement en tant qu'organisation apprenante sont deux des grandes priorités actuelles de la Commission. Au cours de l'automne 2005, la CISR a adopté une stratégie de gestion des ressources humaines, cadre sur lequel s'appuient les priorités et les initiatives liées à ces ressources. L'un des principaux éléments de ce cadre, la stratégie d'apprentissage et de perfectionnement, a également été approuvé.

Gestion du portefeuille

La CISR, l'ASFC et CIC collaborent pour les questions relatives aux opérations et au portefeuille, dans le respect de leurs mandats respectifs et distincts, ainsi que de l'indépendance des fonctions du tribunal. Ces liens de collaboration témoignent des efforts accrus déployés en ce qui a trait aux questions liées à la gestion globale du portefeuille et ils tiennent compte des projets de gestion des cas destinés à relever les divers défis en cours.

La CISR et CIC disposent d'un protocole d'entente depuis décembre 1996. Cette entente définit clairement la relation qu'entretiennent les deux organisations sur le plan administratif, tout en soulignant l'indépendance de la CISR et celle de ses décideurs. De plus, elle facilite la gestion de la charge de travail et l'utilisation efficace des ressources.

En raison de la mise sur pied de l'ASFC et du transfert à cette agence d'un grand nombre des fonctions d'exécution de la loi auparavant remplies par CIC, la CISR et l'ASFC ont négocié un nouveau protocole d'entente pour définir leurs relations, compte tenu du cadre opérationnel actuel et des nouvelles priorités. L'entente devrait être signée en 2006-2007. De nouvelles priorités seront établies pour définir les ententes auxiliaires qui découleront de ce nouveau protocole d'entente. La CISR et CIC prévoient, également en 2006-2007, réviser et mettre à jour leur protocole d'entente et les ententes auxiliaires en fonction des modifications apportées au portefeuille de l'immigration et de la protection des réfugiés.



Partenaires et organismes

La CISR travaille également en étroite collaboration avec des organismes centraux, par exemple : le Bureau du Conseil privé pour ce qui est de la nomination par décret des commissaires de la CISR et des projets de réglementation, et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour ce qui est de la gestion des programmes et de la responsabilisation. De plus, la Commission travaille avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour ce qui est des questions liées aux approvisionnements et aux biens et enfin, avec la Commission de la fonction publique, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et l'École de la fonction publique du Canada pour ce qui est des questions de gestion des ressources humaines.

La CISR contribue toujours aux congrès annuels du Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAT). À l'occasion de ces congrès, tous les tribunaux administratifs canadiens peuvent se faire mutuellement part de leurs meilleures pratiques et de nouvelles manières d'aborder les questions de l'heure.

Intervenants

Le Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP) de la CISR a pour but d'encourager des rapports systématiques, au niveau national, entre elle et les intervenants de l'extérieur du gouvernement. Ce comité se compose de représentants du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), de l'Association du Barreau canadien, de la Refugee Lawyers Association, de l'Association québécoise des avocats et des avocates en droit de l'immigration et du HCR. Le CCPP constitue une tribune permettant de consulter, de conseiller, d'échanger des renseignements et de régler des questions soulevant des préoccupations mutuelles en matière de procédures et de pratiques.

La CISR met à profit les efforts amorcés l'an dernier pour stimuler le dialogue en cours et faire en sorte que ces relations permettent de répondre sans relâche à des besoins changeants. Au nombre de ces efforts, citons les réunions bilatérales avec certaines organisations sur des sujets précis.

Les bureaux régionaux ont des rapports avec leurs propres intervenants régionaux, y compris les associations d'avocats et de consultants en immigration, les associations de défense des réfugiés et d'avocats spécialisés en droit des réfugiés, ainsi que les ONG.

Contexte international

La CISR participe activement aux activités des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales, dont régulièrement à trois tribunes :

- l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR);
- le comité exécutif du HCR;
- le Groupe des consultations intergouvernementales sur les politiques d'asile, de reconnaissance du statut de réfugié et de migration en Europe, en Amérique du Nord et en Australie (GCI).

La CISR a établi de bonnes relations avec un certain nombre de pays d'accueil de réfugiés au moyen du réseau du GCI, et elle collabore avec son équivalent dans certains États, comme l'Australie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La CISR participe également au Réseau de l'Union européenne pour les praticiens de l'asile (Eurasil) et à Metropolis, une tribune internationale qui se consacre à la recherche comparative et à l'élaboration de politiques publiques concernant la migration de populations, la diversité culturelle et l'intégration des immigrants dans les villes au Canada et dans toutes les régions du monde.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Les organismes fédéraux du Canada jouent un rôle important dans la qualité de vie des Canadiens, et ils parviennent à tenir ce rôle parce que l'ensemble des politiques et des résultats du gouvernement, de même que les mandats et les programmes des ministères, sont conçus à cette fin. La contribution de la CISR se manifeste dans deux grands secteurs de politique du gouvernement du Canada.



Résultat stratégique, priorités stratégiques et activités de programme de la CISR

Les pages qui suivent contiennent des renseignements sur l'aspect organisationnel du résultat stratégique, des priorités stratégiques et des activités de programme de la CISR.

Résultat stratégique de la CISR

Suivant le mandat que lui confère la Loi, la CISR n'a qu'un seul résultat stratégique :

Rendre, avec efficacité et équité, et au nom de tous les Canadiens, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

Priorités stratégiques de la CISR

Afin d'atteindre son résultat stratégique, la CISR a établi quatre priorités stratégiques pour l'exercice 2006-2007. Ces priorités contribueront à la réalisation de cet objectif parce qu'elles feront en sorte que les plans (activités) et les résultats attendus de la Commission mettent en valeur les mesures de grande qualité, cohérentes et efficaces prises à l'échelle de l'organisation, laquelle constitue un milieu ouvert, qui attache de l'importance à ses gens et favorise la souplesse, la responsabilisation et une amélioration constante.

Priorités stratégiques pour 2006-2007

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié est un tribunal indépendant établi par le Parlement du Canada. Notre mission consiste à rendre, avec efficacité et équité, et au nom de tous les Canadiens, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

Intégrer les activités procédurales, administratives et décisionnelles communes dans toutes les sections de la CISR en vue de promouvoir encore davantage les mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité.

Continuer de bâtir une structure organisationnelle souple et novatrice, favorisant le soutien de ses gens.

Améliorer les processus de gestion des cas par la mise en oeuvre réussie du Système de gestion des cas intégré (SGCI).

Mettre en oeuvre un plan de gestion horizontal et pleinement intégré qui reflète la réalité de la CISR.

Activités de programme de la CISR

Pour l'exercice 2006-2007, la CISR a mis au point un Plan d'activités intégré, qui regroupe les plans et les résultats de ses quatre activités de programme. Le Plan décrit comment chaque activité contribuera au respect des priorités stratégiques de la CISR tout au long de cet exercice. Les plans et les résultats figurent à la section II.

Pour que la responsabilisation et la transparence s'en trouvent encore renforcées, le Plan d'activités intégré de la CISR a été conçu de manière à cadrer étroitement avec l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada en ce qui a trait à la modernisation et à l'amélioration constante, engagement axé sur la responsabilisation, l'adaptabilité et l'innovation. La mise en oeuvre de ces initiatives de gestion est cruciale pour que la CISR apporte des résultats aux Canadiens, atteigne son résultat stratégique et respecte ses priorités stratégiques.

Estimation des ressources financières par priorité stratégique

La CISR mène ses quatre grandes activités de programme (Protection des réfugiés, Enquêtes et contrôles des motifs de détention, Appels en matière d'immigration, Gestion et services généraux) afin de respecter ses priorités stratégiques et d'attendre son résultat stratégique. Le tableau suivant détaille l'estimation des ressources nécessaires à chaque priorité stratégique pendant les trois prochains exercices.

Estimation des ressources financières par priorités stratégiques

Résultat stratégique : Rendre, avec efficacité et équité, et au nom de tous les Canadiens, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

Dépenses prévues (en millions de dollars)

Priorité stratégique	2006-2007	2007-2008	2008-2009
1. Intégrer les activités procédurales, administratives et décisionnelles communes dans toutes les sections de la CISR en vue de promouvoir encore davantage les mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité	87,7	90,5	90,5
Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Élaboration d'instruments de politique et de procédures, de mesures de rendement et d'une culture décisionnelle</i> ▪ <i>Fourniture de conseils de communications stratégiques et d'informations qui reflètent les changements apportés aux activités procédurales, administratives et décisionnelles</i> ▪ <i>Création, mise à jour et promotion d'autres outils qui favorisent la qualité, l'uniformité et l'efficacité du processus décisionnel dans les domaines de l'éthique, des communications, du contrôle de la qualité et de la prestation de services</i> 			
Type : Engagement antérieur			
Activité de programme : Protection des réfugiés, Enquêtes et contrôles des motifs de détention, Appels en matière d'immigration, Gestion et services généraux			
2. Continuer de bâtir une structure organisationnelle souple et novatrice, favorisant le soutien de ses gens	1,4	1,4	1,4
Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Poursuite de la mise en œuvre, dans toute la CISR, d'une stratégie de gestion des ressources humaines axée sur les compétences, et notamment élaboration, pour les groupes fonctionnels, de profils axés sur les compétences et d'outils de soutien à cet égard</i> ▪ <i>Application d'une politique sur la réaffectation des commissaires, afin de faciliter les déplacements entre les sections</i> 			
Type : En cours			
Activité de programme : Protection des réfugiés, Enquêtes et contrôles des motifs de détention, Appels en matière d'immigration, Gestion et services généraux			
3. Améliorer les processus de gestion des cas par la mise en œuvre réussie du Système de gestion des cas intégré (SGCI)	9,5	3,5	3,5
Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mise en œuvre réussie, dans le cadre du projet du SGCI, d'une stratégie de gestion du changement qui comprend un plan de communication et un plan de formation complets</i> ▪ <i>Poursuite du développement et de la mise en œuvre du SGCI</i> ▪ <i>Maintenance du SGCI</i> 			
Type : En cours			
Activité de programme : Protection des réfugiés, Gestion et services généraux			
4. Mettre en œuvre un plan de gestion horizontal et pleinement intégré qui reflète la réalité de la CISR	18,2	18,3	18,3
Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La gestion des risques demeure partie intégrante des activités de planification et de gestion, et des mesures appropriées de gestion des risques juridiques sont élaborées</i> ▪ <i>Mise en œuvre des priorités connues de la Stratégie de gestion des ressources humaines, notamment d'un programme d'apprentissage et de perfectionnement professionnel intégré pour tout le personnel de la CISR</i> ▪ <i>Mise en œuvre d'un programme complet en matière de sécurité qui comprend un Plan de poursuite des activités mis à jour annuellement et le plan d'action sur la gestion de la sécurité de la technologie de l'information</i> ▪ <i>La CISR est en mesure de faire des progrès marqués dans le domaine de la gestion de l'information</i> 			
Type : En cours			
Activité de programme : Gestion et services généraux			

Section II - Analyse détaillée des activités de programme

Comme on l'a vu à la section I, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) a élaboré un Plan d'activités intégré pour 2006-2007. L'une des principales caractéristiques de ce plan est d'indiquer, parmi les activités (ou les plans), les éléments qui sont communs aux quatre activités de programme et qui contribuent au respect des priorités stratégiques établies pour le prochain exercice. Ces plans et résultats attendus liés aux éléments communs visent principalement à appuyer nos deux premières priorités stratégiques; ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Éléments communs : Plans et résultats attendus pour 2006-2007

Résultat stratégique : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.	
PRIORITÉ STRATÉGIQUE	
Intégrer les activités procédurales, administratives et décisionnelles communes dans toutes les sections de la CISR en vue de promouvoir encore davantage les mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité	
Plans	Résultats attendus
Instruments de politiques et procédures	
Élaborer des politiques et procédures concernant les personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les décideurs et le personnel de toutes les sections de la CISR ont la même compréhension de la notion de vulnérabilité et des précautions que cela nécessite ▪ La procédure est appropriée aux circonstances particulières de la personne vulnérable
Élaborer une approche normalisée pour encadrer la manière dont la CISR traite les cas faisant l'objet d'une interdiction de divulgation des renseignements (cas visés par l'art. 86)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cas faisant l'objet d'une interdiction de divulgation des renseignements sont traités d'une manière uniforme
Élaborer un cadre applicable aux questions de détention et de sécurité pour la CISR et mettre en œuvre des éléments sélectionnés dans les sections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre qui s'applique aux questions de détention et de sécurité a été élaboré et mis en place ▪ Certains éléments sélectionnés en raison de leur caractère prioritaire ont été élaborés et mis en place
Entreprendre l'élaboration d'une politique commune/partagée sur le recours à la vidéoconférence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une politique commune sur le recours à la vidéoconférence est en place
Mesures de rendement	
Mettre au point une approche normalisée pour la présentation des indicateurs de rendement de la CISR, notamment d'indicateurs – quantitatifs et qualitatifs – significatifs pour toutes les sections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une approche normalisée et une présentation commune des indicateurs de rendement – quantitatifs et qualitatifs – sont mises en place pour la CISR, en vue de produire des analyses plus cohérentes
Culture décisionnelle	
Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices et des procédures communes relativement à la conduite des conseils	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une approche commune au trois sections, qui garantit une uniformité à la l'échelle de la CISR, est mise en place pour réagir au comportement des conseils

PRIORITÉ STRATÉGIQUE			
Continuer de bâtir une structure organisationnelle souple et novatrice, favorisant le soutien de ses gens			
Plans	Résultats attendus		
Poursuivre la mise en œuvre dans toute la CISR d'une stratégie de gestion des ressources humaines axée sur les compétences, et notamment élaborer pour les groupes fonctionnels des profils axés sur les compétences et des outils de soutien à cet égard	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une stratégie de gestion des ressources humaines axée sur les compétences est en place et de nouveaux profils ont été élaborés ▪ La direction possède les outils nécessaires pour utiliser les profils axés sur les compétences 		
Appliquer une politique sur la réaffectation des commissaires de la SPR et de la SAI afin de faciliter les déplacements entre les deux sections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pics dans l'acheminement des cas sont atténués grâce au déplacement de décideurs d'une section à l'autre (SAI/SPR) et, lorsque cela est nécessaire, au recours à des personnes nommées par décret et à des fonctionnaires engagés à temps partiel ou à court terme ▪ Il y a mobilité accrue entre les sections et souplesse dans la planification de la charge de travail ▪ Les exigences opérationnelles et l'expertise déterminent les affectations 		
Mettre en place des formations entre les sections, et des activités de formation et de perfectionnement professionnel communes lorsque cela convient	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une formation commune aux sections de la CISR est en place 		
Fournir des conseils de communications stratégiques et des informations qui reflètent les changements apportés aux activités procédurales, administratives et décisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des conseils de communication et des informations sont transmis avec efficacité et en temps opportun afin de faire mieux comprendre les changements au sein de la CISR ▪ Davantage d'informations pertinentes et utiles sont diffusées sur l'Infonet de la CISR ▪ Les employés du siège et des bureaux régionaux comprennent bien leurs rôles et responsabilités respectives au sein de la CISR 		
Activités internationales			
Dans le cadre du Programme des activités internationales, demander aux sections et services opérationnels de définir leurs priorités respectives d'ordre international	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ressources des sections ne sont utilisées que pour les activités internationales les plus significatives d'un point de vue stratégique et à la plus grande valeur ajoutée ▪ La CISR a la possibilité de jouer un rôle de chef de file sur la scène internationale 		
Coordonner la participation aux conférences internationales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La participation de la CISR demeure pertinente pour ses partenaires internationaux (déplacement de l'accent mis sur les réfugiés et l'asile pour inclure des questions ayant trait à l'immigration, à la migration, aux appels en matière d'immigration, aux enquêtes et aux contrôles des motifs de détention) ▪ Mise en place d'une fonction de coordination de la participation aux conférences internationales bien intégrée qui présente un maximum d'avantages stratégiques pour la CISR 		
Lien avec le plan d'action du Gouvernement :	Adaptabilité	Innovation	Responsabilisation

Le Plan d'activités intégré de la CISR indique aussi les éléments, les valeurs du tribunal, les opérations ainsi que les aspects du secteur Gestion et services généraux qui sont propres à chaque activité de programme et qui contribueront au respect de nos priorités stratégiques pour 2006-2007; ils font l'objet de l'analyse détaillée qui suit.

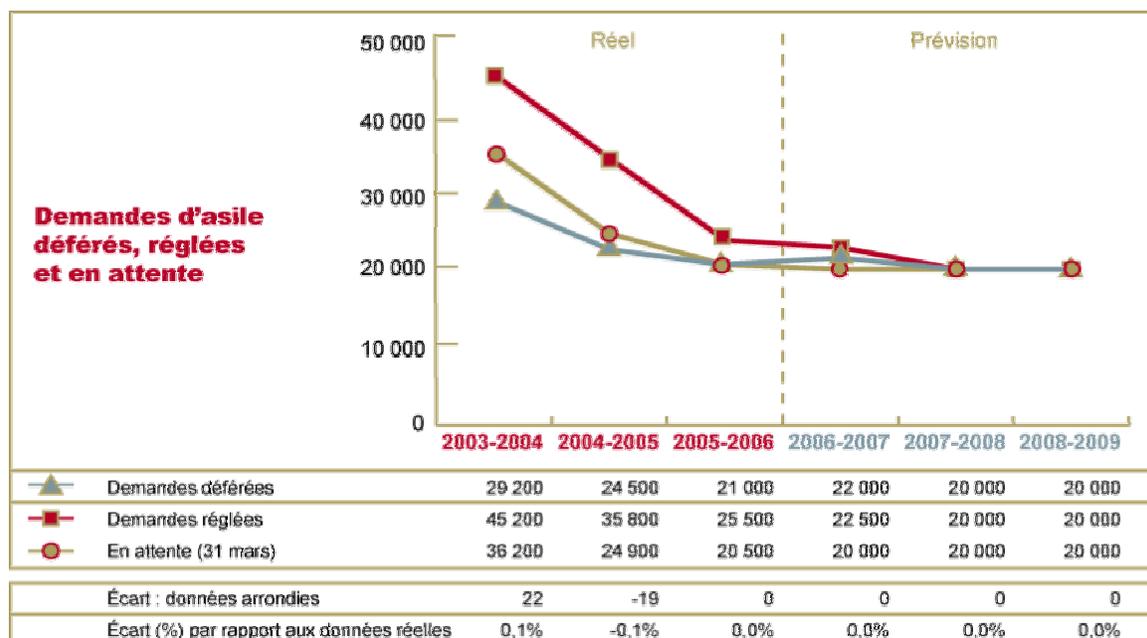
Activité de programme Protection des réfugiés

La Section de la protection des réfugiés (SPR) est responsable de l'activité de programme Protection des réfugiés de la CISR. Elle continue de jouer un rôle déterminant afin de permettre à la Commission de respecter ses priorités stratégiques. Une part importante des ressources de la CISR est affectée à cette activité de programme, qui consiste surtout à rendre des décisions de qualité, en temps opportun, à l'égard des demandes d'asile présentées au Canada.

Ressources financières (en millions de dollars)		
2006-2007	2007-2008	2008-2009
86,4	85,3	85,3

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
2006-2007	2007-2008	2008-2009
825	815	815

La différence entre les chiffres relatifs aux ressources financières et aux équivalents temps plein (ETP) pour 2006-2007 et les chiffres correspondants pour 2007-2008 est surtout attribuable à la fin du financement temporaire de deux millions de dollars, qui se rapportait aux mesures administratives prises à l'appui de la réforme du système d'octroi de l'asile dans le cadre de l'activité de programme Protection des réfugiés.

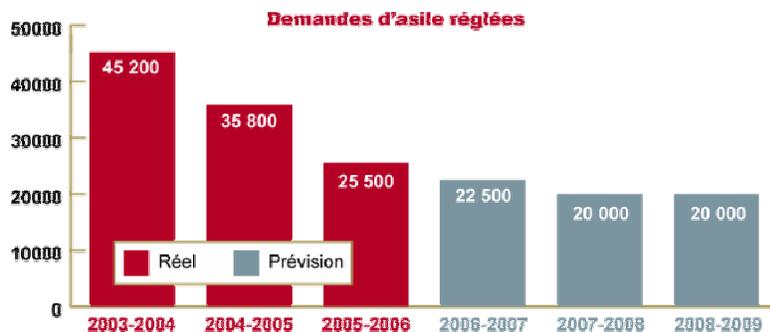


Perspectives pour 2006-2007

Pour l'exercice 2006-2007, la Section s'attend à recevoir environ 22 000 nouvelles demandes d'asile, soit 5 pour cent de plus que pendant l'exercice 2005-2006.



En 2006-2007, la Section de la protection des réfugiés prévoit régler 22 500 cas, c'est-à-dire 12 pour cent de moins que pendant l'exercice 2005-2006. On s'attend à ce que le taux de règlement conserve sa tendance à la baisse, principalement en raison d'une moins grande souplesse dans la mise au rôle des audiences. Cette tendance devrait également se maintenir en raison de l'accent constant mis sur le règlement d'une plus forte proportion de cas plus anciens, complexes et qui demandent plus de temps, la SPR ayant réussi à réduire le nombre de cas relativement simples.

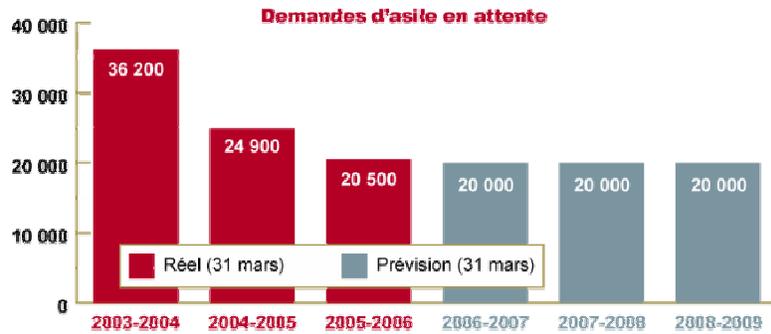


En présumant que 22 500 demandes d'asile seront réglées, le coût moyen par demande devrait s'établir à 3 500 \$ en 2006-2007. Le coût d'une demande varie entre 1 300 \$, pour les cas traités suivant le processus accéléré, et 4 400 \$, pour les cas complexes. Le coût moyen prévu de 3 500 \$ par demande d'asile est supérieur au coût moyen réel de 2 500 \$ atteint en 2004-2005, exercice au cours duquel 35 800 demandes d'asile ont été réglées.

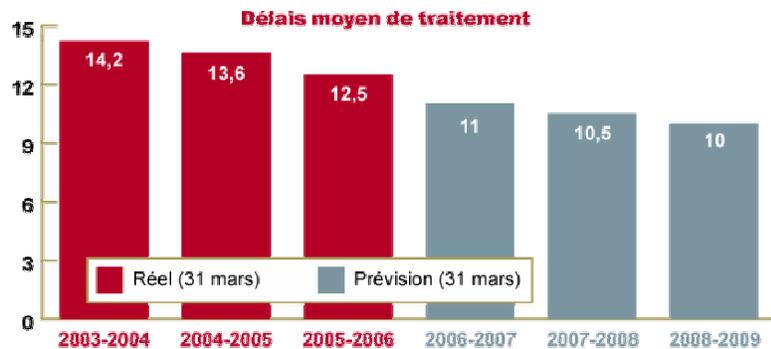
Cette hausse est surtout attribuable à la majoration des salaires et du financement destiné à la réforme du système d'octroi de l'asile, au degré de complexité des cas — selon les prévisions, une plus forte proportion de cas complexes sera réglée, ce qui suppose des audiences plus longues — à la hausse des coûts fixes par cas du fait de la baisse de volume et, pour terminer, aux coûts de transition découlant de la réduction du volume et du niveau de dotation nécessaire.

Le coût par demande d'asile inclut les coûts du processus décisionnel et les coûts des activités connexes, notamment la préparation des cas, la recherche, la mise au rôle des audiences, les services juridiques, l'interprétation en langues étrangères, le soutien technologique, les services de traduction ainsi que le soutien administratif, mais il exclut les éléments extraordinaires comme les coûts de développement liés au projet SGCI. Le coût par demande d'asile inclut également une partie des coûts générés par l'activité de programme Gestion et services généraux, qui sont répartis entre les trois activités de programme liées au processus décisionnel, selon leurs tendances respectives au chapitre des dépenses.

Grâce au recul des nouvelles demandes d'asile déferées, à la réduction réussie du nombre de cas en attente d'une décision, à l'augmentation des ressources et aux améliorations apportées aux processus de gestion des cas, la Section sera en mesure de réduire son arriéré de cas en instance à environ 20 000 demandes d'ici la fin de l'exercice 2006-2007 si les nominations et renouvellements de mandats des décideurs sont faits en temps opportun.



Le délai moyen de traitement continue de diminuer, et la Section compte atteindre un délai moyen de traitement de 11 mois pour le prochain exercice. À cette fin, il lui faut cependant obtenir et conserver le nombre nécessaire de décideurs. La Division poursuit ses efforts en vue d'accroître son rendement en matière de traitement des cas, pour en arriver éventuellement à un délai moyen de traitement de six mois.



Principaux plans et résultats attendus

Afin que ses prévisions pour l'exercice 2006-2007 se réalisent, et conformément aux priorités stratégiques établies pour l'organisation, l'activité de programme Protection des réfugiés entreprendra les activités planifiées en vue d'atteindre les résultats décrits dans le tableau suivant.

Activité de programme : Protection des réfugiés **Plans et résultats attendus pour 2006-2007**

Résultat stratégique : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

Intégrer les activités procédurales, administratives et décisionnelles communes dans toutes les sections de la CISR en vue de promouvoir encore davantage les mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité

Plans	Résultats attendus
Éléments distincts et valeurs du tribunal	
Continuer à surveiller le Plan d'action de la SPR afin de s'assurer de sa bonne exécution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion des cas se fait de manière plus efficace et uniforme ▪ Au cours des audiences, l'accent est mis sur les questions ayant trait à l'octroi de l'asile
Mettre en place des mesures afin de rationaliser davantage les processus de la SPR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a observation rigoureuse des règles afférentes à la communication des renseignements et documents, ainsi qu'aux demandes présentées avant l'audience, et des directives prévoyant la réception du FRP dans un délai de 28 jours, afin de rationaliser le processus
Réduire davantage l'arriéré des cas, les délais de traitement et le coût par demande en surveillant et en élargissant l'initiative de la voie rapide, en réduisant les ajournements et remises et en raffinant le processus de catégorisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les instructions relatives à la catégorisation et les instructions pertinentes et judicieuses sont appliquées systématiquement ▪ Les taux de remise sont réduits ▪ Le nombre de cas en instance et délais de traitement sont réduits
Continuer à mettre en œuvre et à surveiller l'approche stratégique retenue pour assurer la qualité du processus décisionnel au moyen de séances thématiques sur la qualité, de groupes de discussion, de troupes de documentation nationales, guides jurisprudentiels et décisions à caractère persuasif additionnels, selon les besoins, et des Directives concernant les personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus grande capacité de réagir aux nouvelles tendances et à la preuve documentaire et d'en discuter ▪ Promotion de la qualité, de la cohérence et de l'efficacité du processus décisionnel ▪ Documentation nationale de haute qualité et cohérente d'un pays à l'autre
Faciliter le processus de nomination et de renouvellement des mandats en temps opportun	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de l'arriéré des cas et des délais de traitement, des pertes de productivité et des ajournements, et renforcement du moral des commissaires
Élaborer et offrir une formation sur divers sujets, notamment la protection de l'État, le prononcé des motifs, l'exclusion et les Directives concernant les personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les décideurs possèdent les connaissances et les compétences requises pour appliquer efficacement les concepts de la protection de l'État et de l'exclusion dans leur processus décisionnel et pour accroître leur sensibilité à l'égard des personnes vulnérables qui comparaissent devant eux; les défis juridiques fondés sur l'application erronée de concepts sont peu courants ▪ Les décideurs possèdent les connaissances et les compétences requises pour prononcer des motifs efficaces et rigoureux
Réévaluer et dispenser la formation donnée aux nouveaux commissaires et dispenser une formation ciblée aux commissaires ayant de l'expérience dans tous les domaines précisés par la SPR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les nouveaux commissaires possèdent les connaissances et les compétences requises pour s'acquitter de leurs fonctions; les commissaires en place possèdent les connaissances et les compétences requises dans tous les domaines précisés par la SPR

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

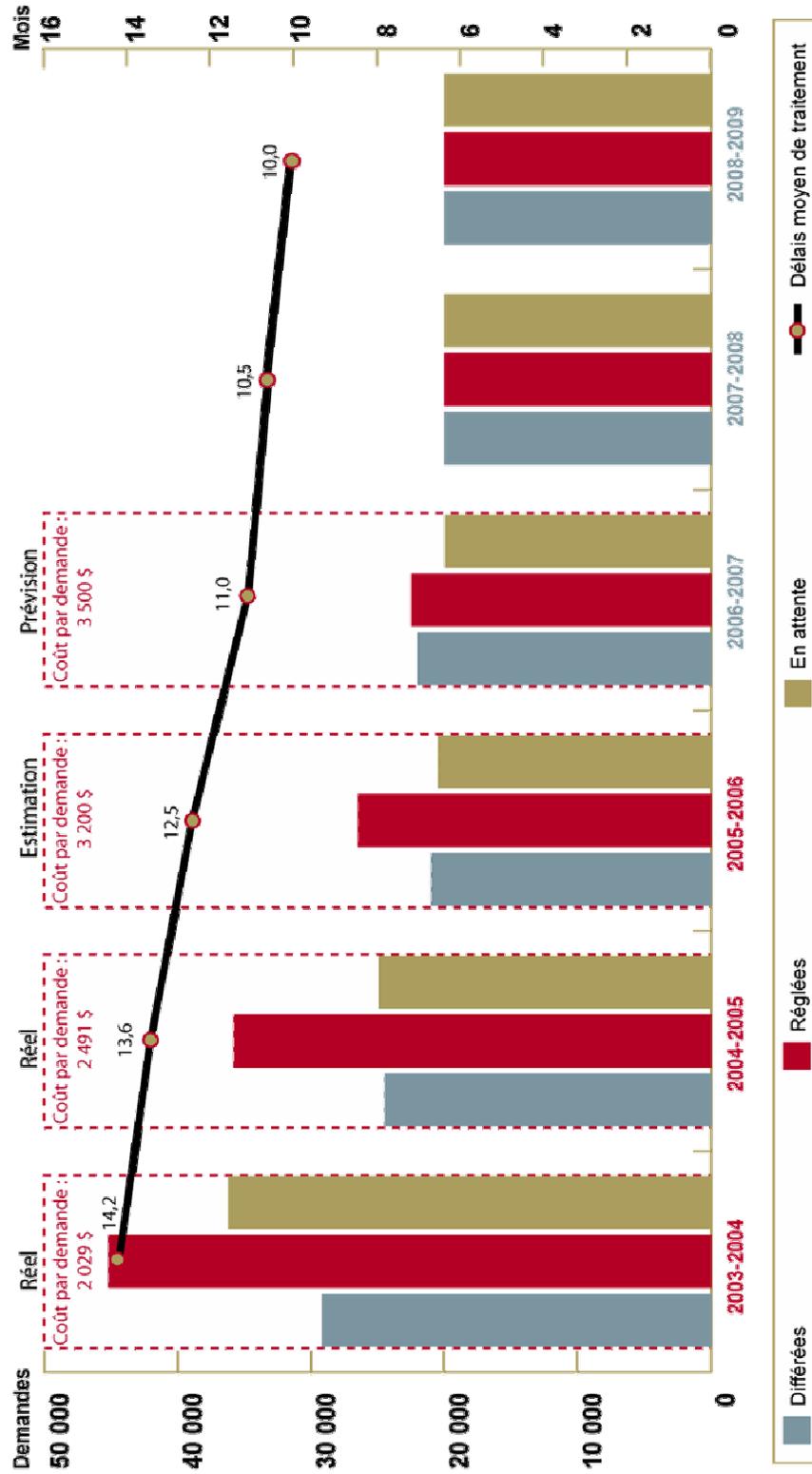
Améliorer les processus de gestion des cas par la mise en œuvre réussie du SGCI

Plans	Résultats attendus
SGCI	
Développer et mettre en œuvre le module 4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le traitement complet des cas pour la SPR est élaboré et mis en œuvre ▪ La Direction générale des opérations acquiert la capacité d'appuyer le SGCI et l'ensemble des utilisateurs au sein de la CISR
Assurer la formation nécessaire et effectuer un exercice de simulation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Différentes formations, y compris celle portant sur le SGCI, sont dispensées en temps opportun pour permettre à l'ensemble des utilisateurs de tirer pleinement profit de la mise en œuvre de l'application
Faire une évaluation post-mise en œuvre qui met l'accent sur les « leçons apprises »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les leçons sont apprises en vue des étapes 2 et 3

Lien avec le plan d'action du Gouvernement :	Adaptabilité	Innovation	Responsabilisation
---	---------------------	-------------------	---------------------------

Section de la protection des réfugiés - Graphique principal

Ce graphique sur la Section de la protection des réfugiés fournit des renseignements détaillés et offre une comparaison de ses principales activités.



Activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention

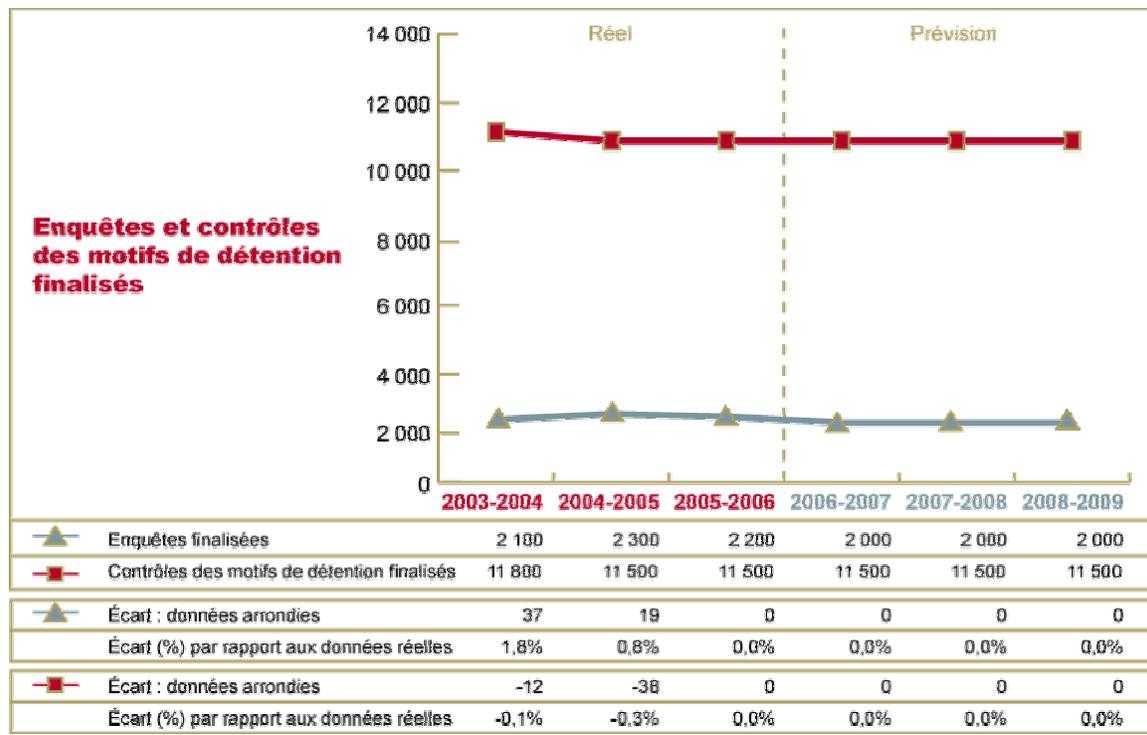
La Section de l'immigration (SI) est responsable de l'activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention. Les enquêtes visent des étrangers ou des résidents permanents qui sont présumés interdits de territoire au Canada suivant les dispositions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR). Les contrôles des motifs de détention visent des résidents permanents ou des étrangers détenus en vertu de la LIPR, et ils doivent se tenir dans les délais précis prévus par la LIPR. Les décideurs doivent assurer un juste équilibre entre, d'une part, le droit individuel à la liberté et, d'autre part, la sécurité des Canadiens et des personnes qui séjournent au Canada. Le nombre d'enquêtes et de contrôles des motifs de détention effectués par la CISR est fonction du nombre de cas qui lui sont déferés par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Ressources financières (en millions de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
15,2	15,5	15,5

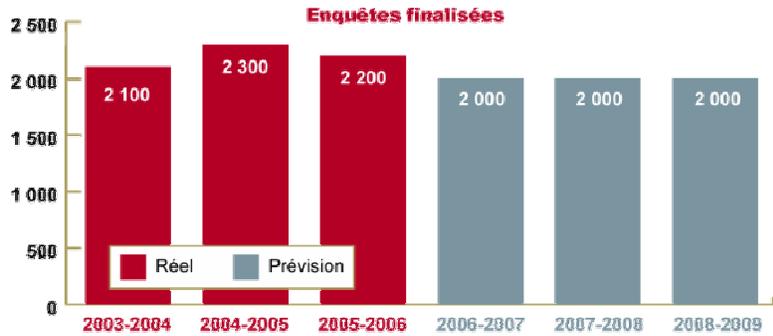
Ressources humaines (équivalents temps plein)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
90	90	90

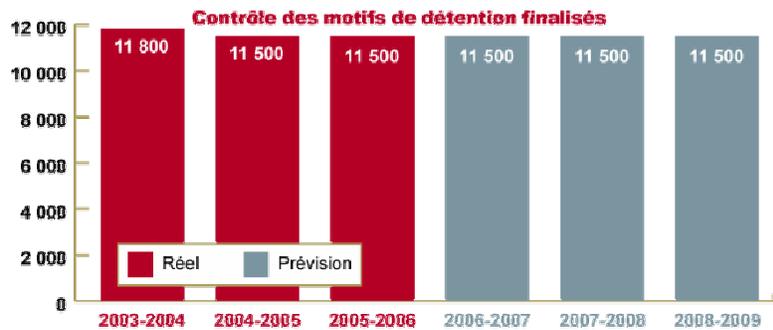


Perspectives pour 2006-2007

La Section de l'immigration s'attend à ce que le nombre d'enquêtes demeure stable et elle prévoit finaliser 2 000 enquêtes en 2006-2007. Depuis l'entrée en vigueur de la LIPR, le nombre de cas déferés à la Section a diminué; en revanche, le nombre de cas complexes, touchant des crimes de guerre, le crime organisé, le terrorisme, la criminalité transnationale et la criminalité étrangère, a augmenté.



Le nombre de contrôles des motifs de détention effectués par la Section de l'immigration est demeuré relativement stable depuis bon nombre d'années. La Section prévoit finaliser environ 11 500 contrôles des motifs de détention en 2006-2007. La criminalité, facteur qui pèse beaucoup dans ce genre de procédure, est un élément présent dans une forte proportion des cas, particulièrement ceux où il y a détention à long terme.



En présumant la tenue de 2 000 enquêtes et de 11 500 contrôles des motifs de détention, le coût moyen des enquêtes et des contrôles des motifs de détention devrait atteindre respectivement 1 100 \$ et 800 \$ en 2006-2007. Ces coûts moyens sont légèrement supérieurs aux coûts moyens réels de 2004-2005, surtout à cause de la majoration des salaires et de la hausse des coûts fixes par cas du fait d'une faible réduction du volume prévu.

Les coûts par enquête et par contrôle des mesures de détention incluent les coûts du processus décisionnel et les coûts des activités connexes, notamment la préparation des cas, la mise au rôle des audiences, les services juridiques, l'interprétation en langues étrangères, le soutien technologique, les services de traduction, les services de transcription, ainsi que le soutien administratif, mais ils excluent les éléments extraordinaires comme les coûts de développement liés au projet SGCI. Ces coûts incluent également une partie des coûts générés par l'activité de programme Gestion et services généraux, qui sont répartis entre les trois activités de programme liées au processus décisionnel, selon leurs tendances respectives au chapitre des dépenses.

Principaux plans et résultats attendus

Afin que ses prévisions pour l'exercice 2006-2007 se réalisent, et conformément aux priorités stratégiques établies pour l'organisation, l'activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention entreprendra les activités planifiées afin d'atteindre les résultats décrits dans le tableau suivant.

Activité de programme : Enquêtes et contrôles des motifs de détention Plans et résultats attendus pour 2006-2007

Résultat stratégique : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

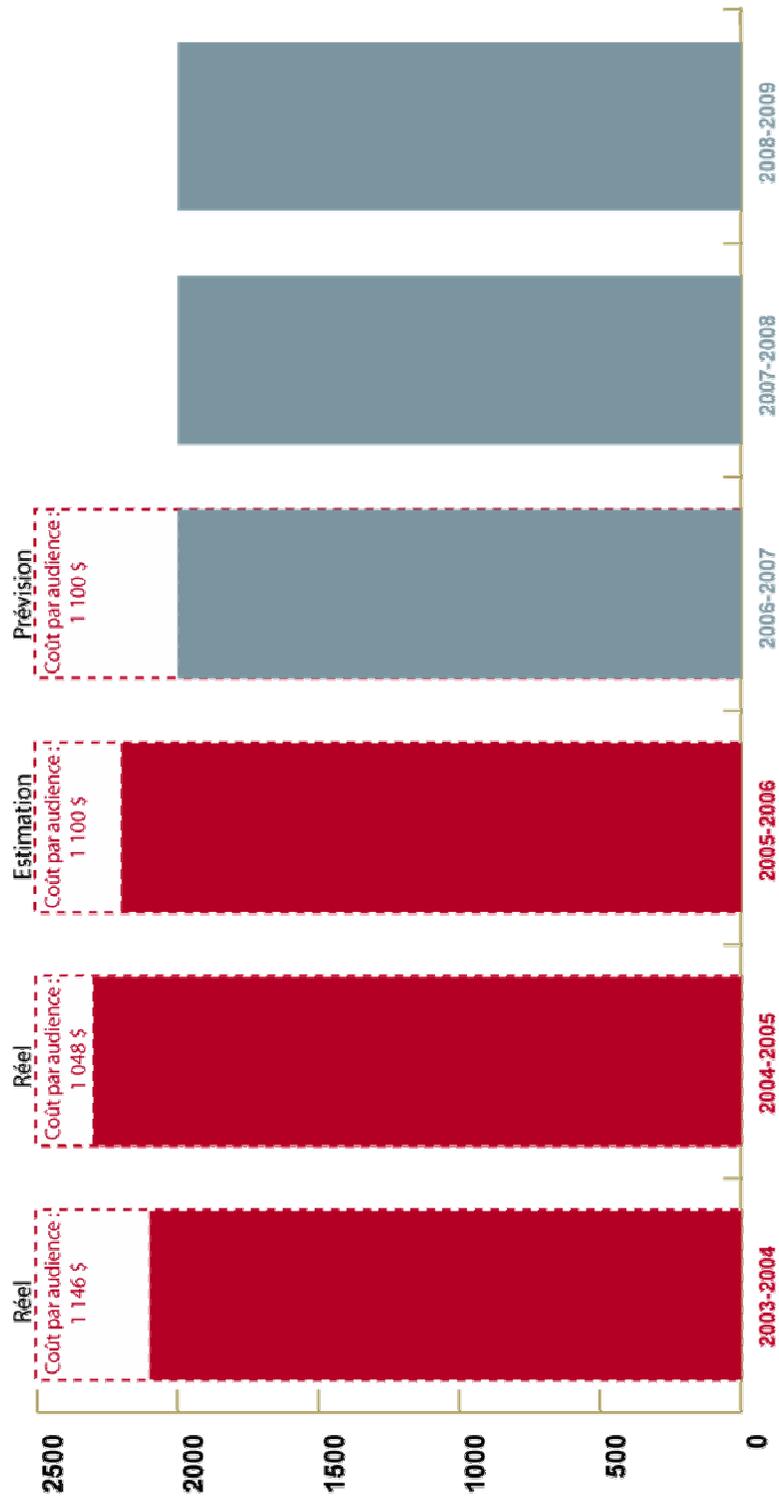
Intégrer les activités procédurales, administratives et décisionnelles communes dans toutes les sections de la CISR en vue de promouvoir encore davantage les mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité

Plans	Résultats attendus
Éléments distincts et valeurs du tribunal	
Élaborer des processus harmonisés et informels pour aider à respecter les délais prescrits par la loi et les exigences opérationnelles afin de régler tous les cas déferés par l'ASFC et CIC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'uniformisation des processus et l'adoption d'une approche favorisant l'uniformité dans toutes les régions entraînent une efficacité et une uniformité accrues de la gestion des cas à l'échelle tant nationale que régionale
En s'appuyant sur les meilleures pratiques administratives de la CISR, élaborer et déployer des approches innovatrices aux processus de la SI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des processus actualisés permettent d'accroître l'efficacité et la productivité
Continuer à élaborer, à mettre à jour et à promouvoir des outils qui favorisent la qualité, l'uniformité et l'efficacité du processus décisionnel dans les domaines de l'éthique, des communications, du contrôle de la qualité et de la prestation de services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cas sont gérés de manière simple, rapide et efficace, conformément aux exigences législatives; on se rapproche des valeurs et des processus propres à un tribunal administratif : <ul style="list-style-type: none"> - Près de 100 % de tous les cas réglés respectent le délai prescrit par la loi pour les contrôles des motifs de détention - Un processus mieux rationalisé est en place pour les enquêtes - Les régions et les décideurs mettent davantage en commun les meilleures pratiques - La CISR a un comportement qui s'apparente moins à celui d'une cour de justice ▪ La Section a une plus grande visibilité à l'interne et à l'externe, aux niveaux national et international
Continuer à surveiller les départs à la retraite afin de prévoir les besoins en dotation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'allocation des ressources se fait de manière plus souple ▪ De nouveaux décideurs seront intégrés à la SI au cours des deux prochaines années, de manière à assurer une relève harmonieuse et à garantir continuellement la disponibilité de commissaires pleinement qualifiés et de la base de connaissances nécessaire ▪ Les questions d'actualité étant cernées plus étroitement, il est possible de mieux gérer leurs répercussions sur les activités et d'élaborer un plan de formation mieux ciblé
Offrir en permanence une formation spécialisée de qualité afin de répondre aux besoins particuliers des commissaires de la SI et d'aborder les questions d'actualité (notamment le terrorisme, le crime organisé, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une formation axée sur le terrorisme et le crime organisé est élaborée et dispensée
Continuer à développer une culture d'apprentissage et élaborer des outils de formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une expertise sur des questions thématiques importantes et récurrentes est tenue à jour, comme en font foi la continuité et l'ampleur des connaissances au sein de la Section (pas de lacunes quant aux connaissances à la Section)

Lien avec le plan d'action du Gouvernement :	Adaptabilité	Innovation	Responsabilisation
---	---------------------	-------------------	---------------------------

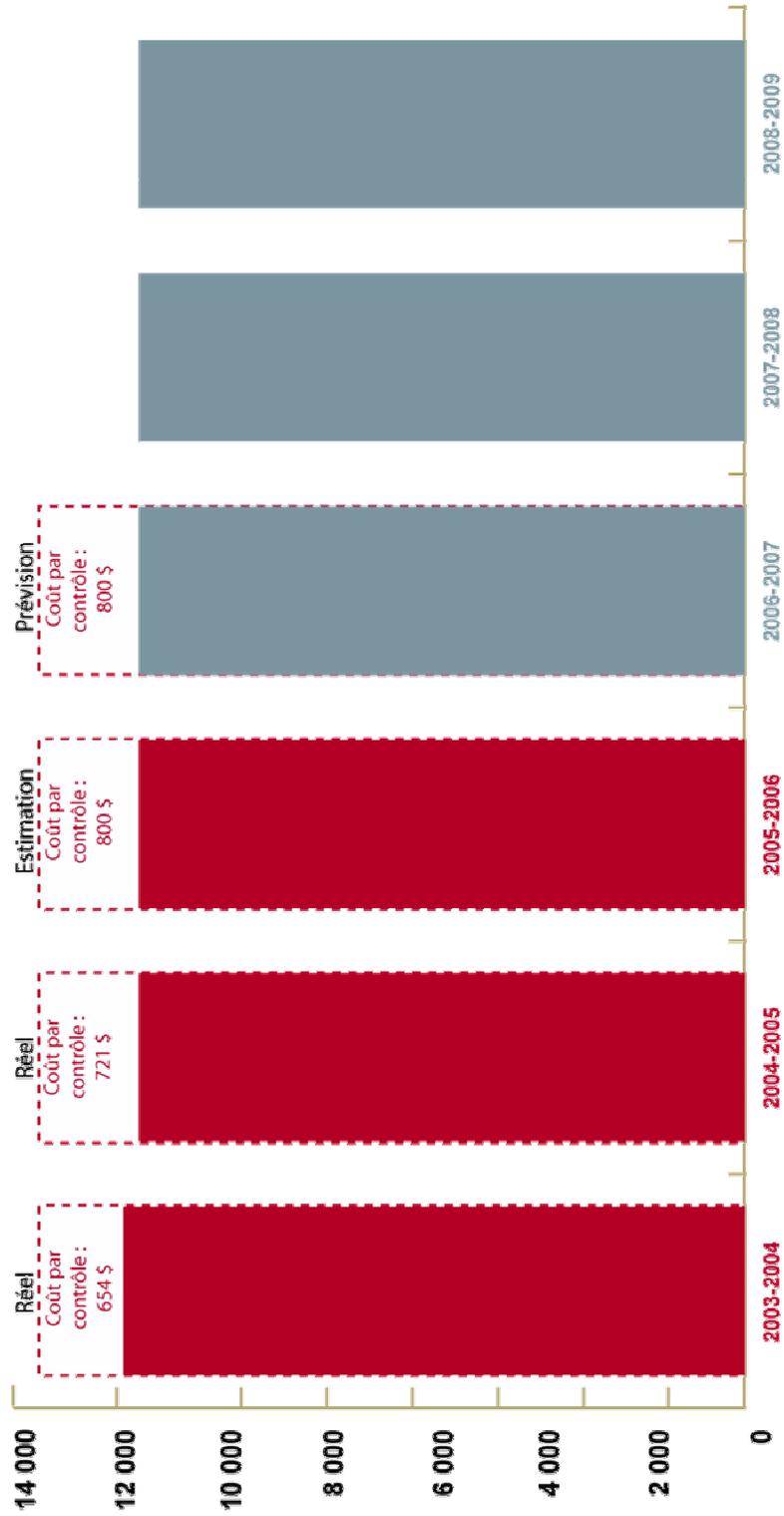
Section de l'immigration - Graphique principal des enquêtes

Ce graphique sur la Section de l'immigration fournit de l'information détaillée et offre une comparaison des principales activités.



Section de l'immigration - Graphique principal des contrôles des motifs de détention

Ce graphique sur la Section de l'immigration fournit de l'information détaillée et offre une comparaison des principales activités.



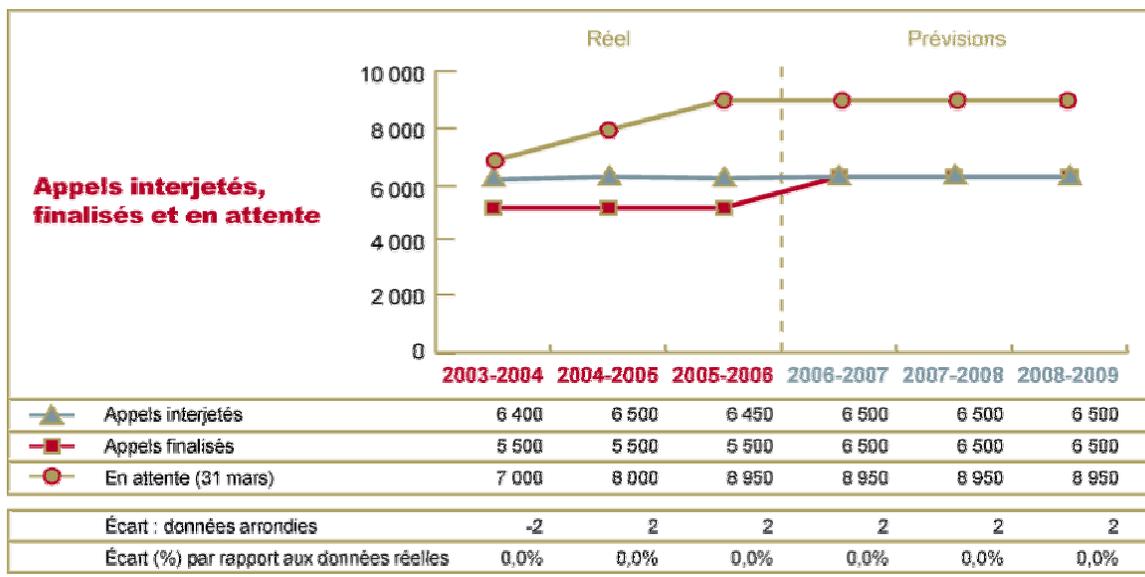
Activité de programme Appels en matière d'immigration

La Section d'appel de l'immigration (SAI) est responsable de l'activité de programme Appels en matière d'immigration de la CISR. Elle entend les appels interjetés par des citoyens canadiens et des résidents permanents dont la demande de parrainage au titre du regroupement familial (proche parent immigrant au Canada) a été refusée. Elle entend également les appels interjetés par les résidents permanents, les étrangers détenteurs de visas de résident permanent et les personnes protégées frappées d'une mesure de renvoi du Canada, ainsi que les appels interjetés à l'étranger par des résidents permanents qui n'ont pas respecté l'obligation de résidence.

Ressources financières (en millions de dollars)		
2006-2007	2007-2008	2008-2009
15,2	12,9	12,9

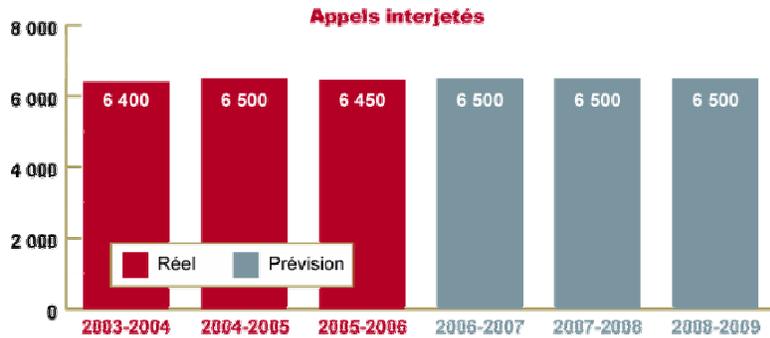
Ressources humaines (équivalents temps plein)		
2006-2007	2007-2008	2008-2009
135	120	120

La différence entre les chiffres relatifs aux ressources financières et aux ETP pour 2006-2007 et les chiffres correspondants pour 2007-2008 est surtout attribuable à la fin du financement temporaire de 1,9 million de dollars, qui se rapportait aux pressions exercées à court terme afin de réduire le volume des demandes de parrainage de la catégorie du regroupement familial au sein de l'activité de programme Appels en matière d'immigration.



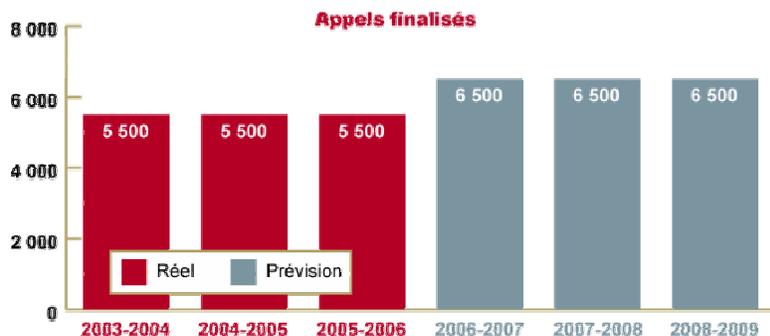
Perspectives pour 2006-2007

La Section d'appel de l'immigration prévoit que le nombre de nouveaux appels demeurera élevé. Pendant l'exercice 2006-2007, la Section s'attend à ce que 6 500 appels soient interjetés, volume comparable à celui enregistré ces deux dernières années.



Quelque 6 500 appels devraient être finalisés, ce qui représente une augmentation de 18 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, le niveau de finalisation est subordonné au niveau des ressources ainsi qu'à la mise en œuvre efficace des changements importants qui doivent être apportés à la manière dont les appels sont traités. Certains de ces changements supposent la collaboration de l'ASFC et de CIC, ou l'obtention de ressources supplémentaires auprès de ces deux organisations.

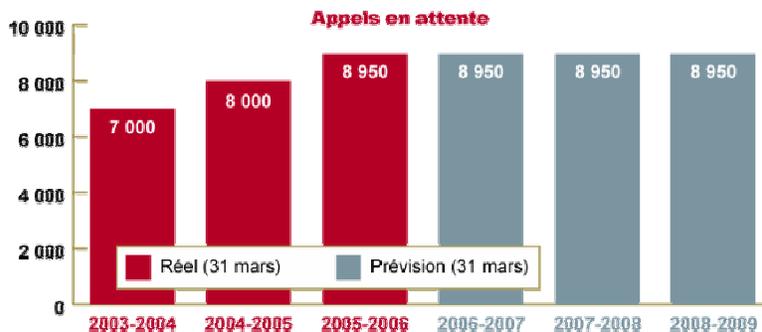
En 2006-2007, la SAI s'emploiera à transformer en profondeur ses méthodes de travail dans le cadre du projet Innovation à la SAI, lancé en septembre 2005. En outre, l'effectif de commissaires et d'employés de la SAI devrait s'élargir au cours du prochain exercice, de manière à accroître la capacité de la Section.



Pour 6 500 appels finalisés, le coût moyen par appel devrait se chiffrer à 2 100 \$ en 2006-2007. Il est un peu plus élevé que par les années passées, principalement à cause de la majoration des salaires.

Le coût par appel inclut les coûts du processus décisionnel et les coûts des activités connexes, notamment la préparation des cas, la mise au rôle des audiences, les services juridiques, le soutien technologique, les services de traduction ainsi que le soutien administratif, mais il exclut les éléments extraordinaires comme les coûts de développement liés au projet SGCI. Ce coût inclut également une partie des coûts générés par l'activité de programme Gestion et services généraux, qui sont répartis entre les trois activités de programme liées au processus décisionnel, selon leurs tendances respectives au chapitre des dépenses.

Compte tenu de la productivité élevée et soutenue de la Section et de l'accroissement projeté de sa capacité en 2006-2007, elle sera en mesure de traiter le volume d'appels prévu et d'empêcher que le nombre de cas en instance grimpe davantage.



En dépit de la productivité élevée et soutenue, qui est le fruit des innovations en matière de gestion des cas, le délai moyen de traitement demeurera de 10 mois pour l'exercice 2006-2007. La diminution du délai moyen de traitement dépendra du maintien d'un niveau approprié de ressources et de l'efficacité des changements profonds qui découleront du projet Innovation à la SAI.

Principaux plans et résultats attendus

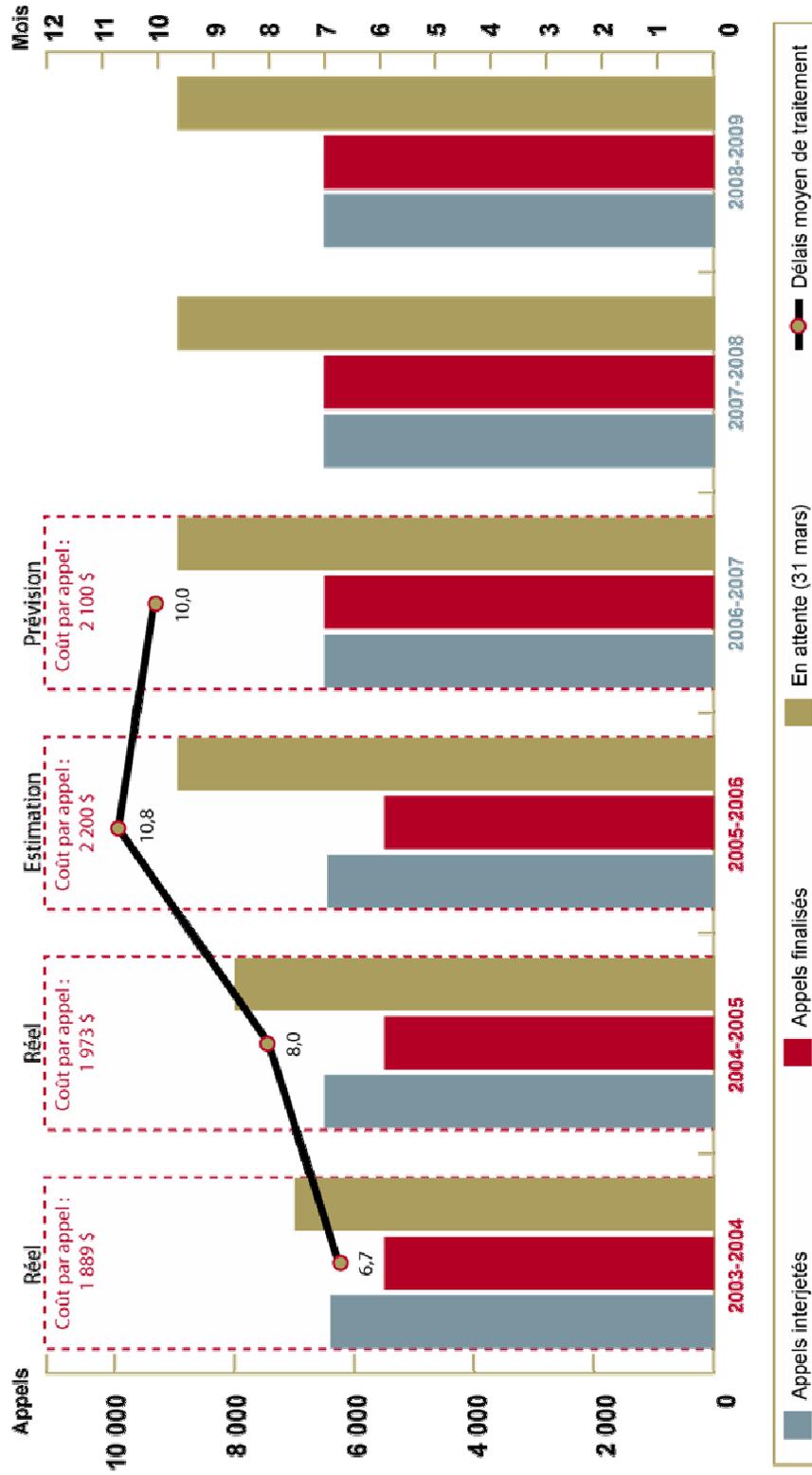
Afin que ses prévisions pour l'exercice 2006-2007 se réalisent, et conformément aux priorités stratégiques établies pour l'organisation, l'activité de programme Appels en matière d'immigration entreprendra les activités planifiées afin d'atteindre les résultats décrits dans le tableau ci-dessous.

Activité de programme : Appels en matière d'immigration Plans et résultats attendus pour 2006-2007

Résultat stratégique : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.			
PRIORITÉ STRATÉGIQUE			
Intégrer les activités procédurales, administratives et décisionnelles communes dans toutes les sections de la CISR en vue de promouvoir encore davantage les mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité			
Plans		Résultats attendus	
Éléments distincts et valeurs du tribunal			
Examiner les pratiques et procédures du mode alternatif de règlement des litiges (MARL) et la sélection des cas orientés vers cette voie		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de court terme prévues au plan d'action du projet Innovation à la SAI sont en place 	
Étendre et améliorer le processus d'examen en début de processus		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prévues pour le moyen et le long terme sont en bonne voie de réalisation 	
Faciliter le processus de nomination et de renouvellement des mandats en temps opportun		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de l'arriéré des cas et des délais de traitement, des pertes de productivité et des ajournements 	
Élaborer une approche novatrice pour obtenir davantage de renseignements des deux parties, plus tôt dans le processus, afin de favoriser un examen initial, une catégorisation et un règlement plus précoces		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration de nouveaux critères de sélection des cas à orienter vers le MARL ▪ Maintien d'un taux de règlement d'au moins 50 pour cent ▪ Règlement d'un plus grand nombre de cas au moyen d'un examen initial 	
Les commissaires exercent un plus grand contrôle sur le processus d'audience – en limitant davantage les questions à trancher, les interrogatoires, les éléments de preuve, les observations soumises (pertinentes), en intervenant davantage		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'un processus d'audience standard qui permet aux commissaires d'intervenir davantage et d'exercer un contrôle plus serré pendant la tenue des audiences 	
Analyser la nature et la portée des ajournements et remises d'audiences; prendre des mesures pour en réduire l'incidence		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils décisionnels pour encourager ou obliger les parties à communiquer plus tôt des renseignements plus complets; modification des formulaires, notamment avis d'appel élargi ▪ Réduction de l'incidence des remises (p. ex., de 35 à 25 remises par centaine de cas réglés) et de celle des ajournements (p. ex., de 14 à 10 ajournements par centaine de cas réglés) 	
Revoir la formation interne sur le MARL		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation interne sur le MARL assurée 	
Élaborer des plans de formation personnalisée pour les nouveaux commissaires (au besoin)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de formation et plan d'apprentissage révisés à l'intention des nouveaux commissaires, qui sont tout particulièrement axés sur les besoins des commissaires ayant le moins d'expérience 	
Lien avec le plan d'action du Gouvernement :		Adaptabilité	Innovation
		Responsabilisation	

Section d'appel de l'immigration - Graphique principal

Ce graphique sur la Section d'appel de l'immigration fournit de l'information détaillée et offre une comparaison des principales activités.



Activité de programme Gestion et services généraux

L'activité de programme Gestion et services généraux offre une fondation essentielle qui vient appuyer la fonction décisionnelle de la CISR et en fait une entité efficace, responsable et efficiente; en outre, elle veille à la mise en œuvre des initiatives de gestion et d'amélioration lancées à l'échelle de l'administration fédérale. La CISR est toujours déterminé à apporter aux décideurs des pratiques de gestion innovatrices et modernes, ainsi que les outils et les ressources nécessaires pour maintenir un volume élevé de décisions éclairées.

L'activité de programme Gestion et services généraux englobe, à la CISR, les bureaux de la direction, la planification, les finances, l'administration, les communications, les ressources humaines, les services juridiques, la gestion de l'information et la technologie de l'information. Par ailleurs, l'organisation continue d'assurer l'efficacité de ses communications internes et promouvoir les valeurs et l'éthique dans la fonction publique.

Comme on l'a souligné à la section I, les dépenses prévues et les équivalents temps plein liés à l'activité de programme Gestion et services généraux sont répartis proportionnellement entre les trois activités de programme décisionnelles.

Principaux plans et résultats attendus

Conformément aux priorités stratégiques établies pour l'organisation, l'activité de programme Gestion et services généraux entreprendra les activités planifiées afin d'atteindre les résultats décrits dans le tableau suivant.

Activité de programme : Gestion et services généraux **Plans et résultats attendus pour 2006-2007**

Résultat stratégique : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.	
PRIORITÉ STRATÉGIQUE Améliorer les processus de gestion des cas par la mise en œuvre réussie du SGCI	
Plans	Résultats attendus
Gestion et services généraux	
Assurer la maintenance permanente des applications du SGCI après leur mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'application du SGCI (Module 4) est fonctionnelle et bénéficie d'un appui en tant que système de gestion des activités intégré ▪ La Direction des systèmes informatisés acquiert la capacité d'assurer une maintenance permanente efficace du SGCI
Transférer les ressources TI, les outils, les procédures et l'infrastructure du SGCI à la Direction des systèmes informatisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des conseils de communications efficaces et opportuns, ainsi que des plans et des produits, permettent de tenir le personnel et les parties concernées au courant de la progression du SGCI
Mettre en œuvre, dans le cadre du projet du SGCI, une stratégie de gestion du changement qui comprend un plan de communication et un plan de formation complets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une formation afférente au SGCI est dispensée en temps opportun pour permettre à l'organisation d'assurer la bonne mise en œuvre du nouveau système ▪ Les obstacles et les problèmes qui empêchent la bonne mise en œuvre du SGCI sont cernés et supprimés
Élaborer un outil de planification des ressources humaines pour faciliter l'intégration de la planification des RH à la planification des activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La planification des ressources humaines est lancée et intégrée à la planification des activités
PRIORITÉ STRATÉGIQUE Mettre en œuvre un plan de gestion horizontal et pleinement intégré qui reflète la réalité de la CISR	
Plans	Résultats attendus
Planification et responsabilisation organisationnelles	
Mettre à jour le Plan de gestion des risques afin qu'il tienne compte des priorités stratégiques et du Programme de gestion du gouvernement; mettre en œuvre le Système de gestion des risques juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion des risques demeure partie intégrante des activités de planification et de gestion ▪ Des mesures appropriées de gestion des risques juridiques sont élaborées
Exécuter une planification financière et une budgétisation efficaces en utilisant la budgétisation par activités, la révision des services votés et autres outils pour soutenir le processus de ressourcement au sein de la CISR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les décisions concernant l'allocation des ressources reflètent les tendances et priorités en matière de charge de travail dans l'ensemble de la CISR ▪ Le processus de planification et de budgétisation est conforme au Cycle de gestion des dépenses du gouvernement
Vérification et évaluation	
Mettre à jour le plan d'action triennal de manière à ce que la CISR se conforme à la nouvelle politique en matière de vérification interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CISR se conforme au nouvel ensemble de politiques en matière de vérification
Gestion des ressources humaines	
Mettre en œuvre les priorités connues de la Stratégie de gestion des ressources humaines, notamment un programme d'apprentissage et de perfectionnement professionnel intégré pour tout le personnel de la CISR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CISR adopte un modèle de prestation de services intégré, novateur et équitable pour les activités d'apprentissage et de perfectionnement de tout le personnel de la CISR
Mise en œuvre des mesures et des objectifs de modernisation des ressources humaines, notamment ceux qui visent à assurer l'observation des nouvelles Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTFP) et Loi sur la modernisation de la fonction publique (LMFP)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CISR démontre par des actions concrètes son engagement à l'égard de la modernisation des ressources humaines et de ses ressources les plus importantes, c'est-à-dire son personnel
Recevoir et analyser les résultats des sondages auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) et élaborer un plan d'action pour donner suite aux résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CISR démontre son engagement à l'égard de ses employés en donnant suite à leur rétroaction

PRIORITÉ STRATÉGIQUE Mettre en œuvre un plan de gestion horizontal et pleinement intégré qui reflète la réalité de la CISR			
Plans	Résultats attendus		
Passer en revue le processus de recrutement du personnel nommé par décret afin de bien l'aligner sur les profils des compétences des commissaires, et réexaminer notamment l'examen de sélection et le guide d'entrevue utilisés dans le cadre de ce processus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nouveau régime fondé sur les compétences est renforcé et amélioré à la lumière des deux premières années de mise en oeuvre 		
Examiner la possibilité d'élaborer une norme de classification unique pour la CISR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des progrès sont réalisés dans les négociations avec les organismes centraux au sujet d'une norme de classification unique pour la CISR 		
Gestion financière			
Mettre en place une fonction formelle de surveillance de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les fonctions de gestion financière sont surveillées comme il se doit 		
Sécurité			
Mettre en œuvre un programme complet en matière de sécurité qui comprend un Plan de poursuite des activités mis à jour annuellement et le plan d'action sur la gestion de la sécurité de la technologie de l'information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CISR est dotée d'un programme de sécurité complet qui appuie ses objectifs fonctionnels en assurant la protection de ses employés et de ses biens, et la prestation ininterrompue de ses services ▪ La CISR se conforme à la Politique du gouvernement sur la sécurité 		
Gestion des approvisionnements et des biens			
Mettre en œuvre un programme complet de gestion des approvisionnements et des biens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme de gestion des approvisionnements et des biens de la CISR répond aux besoins fonctionnels de l'organisation tout en respectant les principes et directives de l'initiative " Les prochaines étapes " de TPSGC 		
Élaborer des régimes d'engagement à contrat appropriés et des mesures de contrôle du dossier des interprètes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un nouveau régime d'engagement à contrat est en place 		
Gestion de l'information			
Mettre en œuvre les éléments pertinents du plan d'action de la Gestion de l'information après l'évaluation des capacités de la GI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CISR est en mesure de faire des progrès marqués dans le domaine de la gestion de l'information 		
Au moyen de l'Infonet, fournir à tous les employés des informations qui font autorité, sont complètes et sont bien structurées, pour les aider à s'acquitter de leurs obligations et à atteindre leurs objectifs opérationnels respectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les employés sont bien informés et ont à leur disposition un outil de travail efficace 		
Systèmes d'information			
Soutenir les activités de la CISR au moyen d'une infrastructure, d'une bureautique et d'un environnement réseau appropriés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ordinateurs de bureau et l'environnement réseau – Windows XP et Office 2003 – sont mis à niveau ▪ L'infrastructure technologique de la CISR post SGC1 est mise en oeuvre et les fonctions assurance de la qualité et architecture sont en place pour tous les aspects de la CISR 		
Soutenir tous les utilisateurs des systèmes (externes et internes) efficacement et en conformité avec les normes de service	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services de soutien du Centre d'appel national, offerts aux employés internes et externes de la CISR, sont améliorés grâce à la mise en oeuvre de mesures visant à garantir la qualité, la cohérence et l'efficacité tout en favorisant le règlement d'un nombre important de cas et une diminution du délai de traitement 		
Lien avec le plan d'action du Gouvernement :	Adaptabilité	Innovation	Responsabilisation

Section III - Renseignements supplémentaires

Responsabilités

Président

Le président est le premier dirigeant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), son chef décideur et son porte-parole. Il assure le leadership global et l'orientation des trois tribunaux de la CISR, et il lui revient d'établir et de promouvoir une vision de la Commission qui rassemble tout le personnel autour d'un objectif commun, celui de rendre en temps opportun des décisions équitables sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés.

Outre les vastes responsabilités qui lui incombent relativement à la gestion des personnes nommées par décret, le président, en qualité de chef décideur à la Commission, exerce un large éventail de pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, afin d'aider les décideurs à accroître la qualité, la cohérence et l'efficacité du processus décisionnel. Le président rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Secrétaire générale

La secrétaire générale fait fonction d'administratrice en chef des opérations de la CISR et rend des comptes au président. Elle est responsable des opérations de la CISR et de l'administration des trois tribunaux de la Commission. La secrétaire générale est également responsable d'environ 900 fonctionnaires, y compris ceux qui assurent un soutien direct aux activités décisionnelles de la CISR.

Haute direction

Deux vice-présidents (nommés par décret) et un directeur général (nommé en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*) supervisent le processus décisionnel des trois tribunaux. Quatre directeurs généraux et un avocat général (tous nommés en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*) sont responsables du secteur d'activité Gestion et services généraux, des opérations de la Commission et des services juridiques.

Organigramme

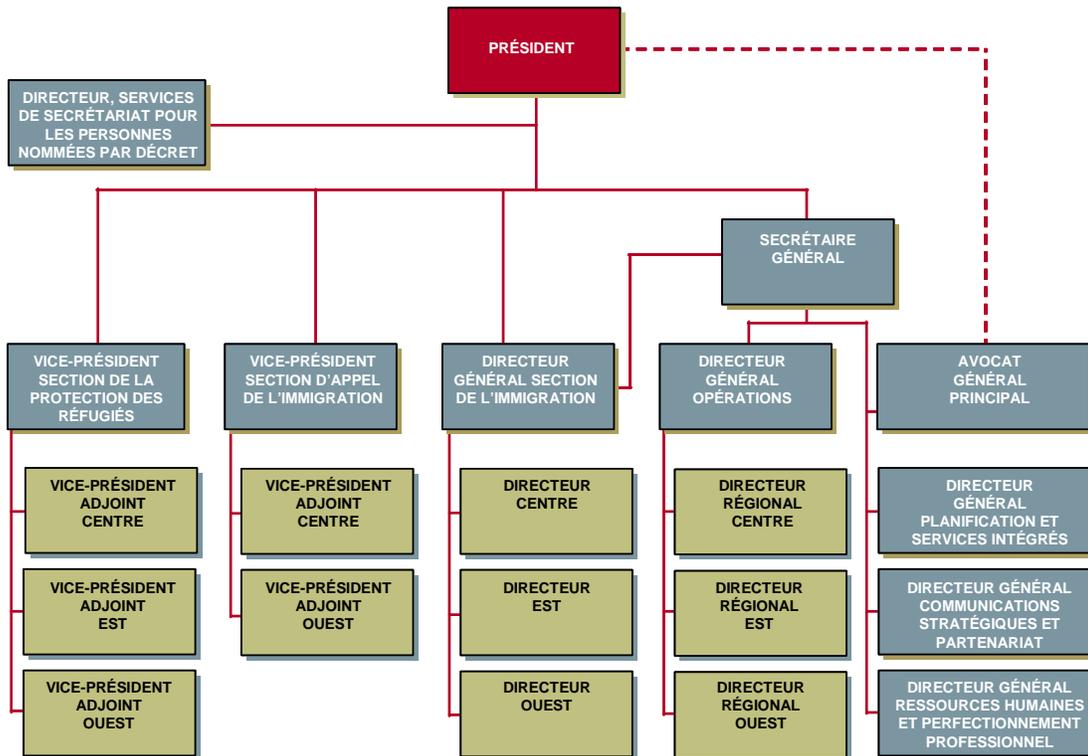


Tableau 1 : Dépenses prévues de l'organisation et équivalents temps plein

Ce tableau indique les prévisions des dépenses de la CISR pour 2005-2006, de même que les dépenses prévues et les équivalents temps plein pour les exercices 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

(en millions de dollars)	Prévisions dépenses 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
Protection des réfugiés	84,5	86,8	85,3	85,3
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	14,9	15,3	15,5	15,5
Appels en matière d'immigration	12,6	15,3	12,9	12,9
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	112,0	117,3	113,7	113,7
Moins : revenus disponibles				
Total du Budget principal des dépenses	112,0	117,4	113,7	113,7
Rajustements :				
Mandats spéciaux du gouverneur général :				
1. Rémunération au titre des conventions collectives	4,0			
2. Réforme du système d'octroi de l'asile	1,8			
3. Report du budget de fonctionnement	0,8			
Annonces générales :				
1. Épargne en matière d'approvisionnement	(0,1)	(0,5)		
Autres				
1. Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)	1,0			
Total des rajustements	7,5	(0,5)		
Total des dépenses prévues	119,5	116,8	113,7	113,7
Total des dépenses prévues	119,5	116,8	113,7	113,7
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	20,5	19,5	19,3	19,3
Coût net du programme	140,0	136,3	133,0	133,0
Équivalents temps plein	1 060	1 050	1 025	1 025

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

L'écart général entre les prévisions des dépenses 2005-2006 et les dépenses prévues en 2006-2007 s'établit à 2,7 millions de dollars.

Cette diminution globale est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une réduction de 3,5 millions du financement temporaire destiné au développement du Système de gestion des cas intégré (SGCI);
- une augmentation de 1,9 million du financement temporaire qui se rapportait aux pressions exercées à court terme afin de réduire le volume des demandes de parrainage de la catégorie du regroupement familial au sein de l'activité de programme Appels en matière d'immigration;
- une hausse de 0,9 million découlant de la rémunération au titre des conventions collectives;
- une diminution de 0,8 million liée au report du budget de fonctionnement pour 2005-2006, conformément aux mandats spéciaux du gouverneur général;
- une baisse de 0,7 million attribuable au rajustement, de 20 % à 19 %, du Régime des avantages sociaux des employés (RASE);
- une réduction de 0,5 million en 2006-2007 reliée à l'annonce du budget concernant les économies sur les achats.

La différence entre les dépenses prévues pour 2006-2007 et 2007-2008 est surtout attribuable à la fin du financement temporaire de 3,9 millions de dollars, dont 2 millions se rapportent aux mesures administratives prises à l'appui de la réforme du système d'octroi de l'asile, dans le cadre de l'activité de programme Protection des réfugiés, et à la fin du financement temporaire de 1,9 million, qui avait trait aux pressions exercées à court terme afin de réduire le volume des demandes de parrainage de la catégorie du regroupement familial au sein de l'activité de programme Appels en matière d'immigration; compensé par une réduction associée aux économies prévues sur les achats en 2006-2007.

Tableau 2 : Activités de programme

Le tableau ci-dessous illustre comment la CISR compte répartir ses ressources par activité décisionnelle au cours du prochain exercice.

2006–2007										
Activité de programme	Budgétaire (en millions de dollars)						Non budgétaire			
	Fonctionnement	Immo- bilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes	Revenus	Revenus nets	Prêts, investissements et avances	Total pour le Budget principal	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	Total des dépenses prévues
Protection des réfugiés										
	86,8			86,8		86,8		86,8	(0,3)	86,4
Enquêtes et contrôle des motifs de détention										
	15,3			15,3		15,3		15,3	(0,1)	15,2
Appels en matière d'immigration										
	15,3			15,3		15,3		15,3	(0,1)	15,2
Total	117,4			117,4		117,4		117,4	(0,5)	116,8

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal

Ce tableau explique comment le Parlement vote les ressources de la CISR. Il reprend essentiellement le tableau sommaire du Budget principal des dépenses. Les ressources sont présentées au Parlement dans ce format Le Parlement approuve les postes votés et les postes législatifs sont fournis à titre informatif.

2006–2007			
Poste voté ou législatif (en millions de dollars)	Libellé du poste voté	Budget principal actuel	Budget précédent
10	Dépenses liées aux programmes	103,3	98,6
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	14,1	13,4
Total		117,4	112,0

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

Le tableau qui suit présente des détails sur les services que recevra la CISR d'autres ministères, à titre gracieux, pendant le prochain exercice.

2006-2007	
(en millions de dollars)	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	13,9
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (sauf les fonds renouvelables)	5,6
Contributions de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés et dépenses payées par le SCT	
Total des services reçus à titre gracieux en 2006-2007	19,5

Tableau 5 : Besoins de ressources par fonction et par activité décisionnelle

Ce tableau montre comment la CISR compte affecter ses ressources, par organisation et par activité décisionnelle, au cours du prochain exercice.

2006-2007 (en millions de dollars)				
Organisation	Protection des réfugiés	Enquêtes et contrôle des motifs de détention	Appels en matière d'immigration	Total des dépenses prévues
Bureau du Président, Bureau de la Secrétaire générale et Services de secrétariat (incluant les salaires des personnes nommées par décret)				
	24,6	0,2	4,6	29,4
Section de la protection des réfugiés				
	1,2			1,2
Section d'appel de l'immigration				
			0,9	0,9
Section de l'immigration				
		4,0		4,0
Direction générale des communications stratégiques et des partenariats (incluant le compte à fins déterminées pour la traduction des décisions)				
	6,0	5,4	2,8	14,2
Direction générale des ressources humaines et du perfectionnement professionnel				
	3,3	0,4	0,4	4,1
Services juridiques				
	4,3	0,2	0,2	4,7
Direction générale de la planification et des services intégrés				
	6,9	1,2	1,2	9,3
Direction générale des opérations (incluant les régions et le SGCI)				
	40,1	3,8	5,1	49,0
Total	86,4	15,2	15,2	116,8

Tableau 6 : Projet du Système de gestion des cas intégré (SGCI)*

Ce projet vise à améliorer la gestion des cas, c'est-à-dire à simplifier et à automatiser les processus opérationnels appliqués à la CISR et à mettre en application un système de gestion des cas intégré qui soutiendra les opérations de la CISR. Le SGCI permettra aux employés de la CISR d'accéder à toute l'information voulue pour gérer et traiter les cas. Il donnera à la CISR la capacité d'automatiser les améliorations à apporter au traitement, de manière à :

- réduire considérablement le délai de traitement;
- réduire l'arriéré et le coût global de traitement des demandes d'asile;
- promouvoir la cohérence dans les décisions de façon à mieux protéger les réfugiés et à assurer la sécurité générale des Canadiens;
- accroître la sécurité et l'intégrité des données;
- améliorer l'infrastructure actuelle de la technologie de l'information (TI).

*Bien que le SGCI ne réponde pas, pour les besoins de la reddition de comptes, à la définition de « grand projet » du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), il représente un investissement majeur pour la CISR.

Coût total estimatif actuel	Dépenses cumulatives 31 mars 2005	Prévision des dépenses 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
(en millions de dollars)			
40,0	24,1	8,9	7,0

Le 30 mai 2003, la CISR a obtenu du Conseil du Trésor l'approbation définitive de son projet (ADP) visant à mettre en application le système de gestion des cas intégré (SGCI). Le 23 mai 2005, une ADP modifiée a été accordée, afin de faire passer le coût total estimatif de 33,0 à 37,0 millions de dollars. Une ADP a été approuvée en juin 2006 pour faire passer l'autorisation de l'ADP de 37,0 millions de dollars à 40,0 millions de dollars.

Plans	Résultats attendus
Phase 1	
Module 1 : Remplacer l'actuel Système de gestion des types de données concernant les demandes d'asile et automatiser l'examen initial et la catégorisation	Système plus efficace qui améliorera la gestion des cas à la CISR — mise en œuvre en juin 2004
Module 2 : Automatiser les processus de recherche	Plus grande efficacité des processus de recherche grâce à l'automatisation des demandes de recherche — mise en œuvre en avril 2005
Module 3 : Formulaire de renseignements personnels (FRP) en format électronique	Meilleurs services à la clientèle du fait que le conseil pourra enregistrer et transmettre les FRP par voie électronique — mise en œuvre en mai 2005
Module 4 : Automatiser les processus de la Section de la protection des réfugiés (SPR)	Exécution améliorée du programme grâce à l'automatisation des principales fonctions et amélioration de la qualité et de la cohérence du processus décisionnel au moyen de renseignements intégrés exhaustifs et exacts sur les cas — automne 2006
Phase 2	
Automatiser les processus de la Section d'appel de l'immigration (SAI)	Développement, à partir de la phase 1, des diverses composantes du SGCI nécessaires au traitement et à la mise au rôle des appels (à l'étude d'ici la rationalisation des processus de la SAI)
Phase 3	
Automatiser les processus de la Section de l'immigration (SI)	Développement, à partir de la phase 2, des diverses composantes du SGCI nécessaires au traitement et à la mise au rôle des enquêtes et des contrôles des motifs de détention (à l'étude d'ici la rationalisation des processus de la SI)

Tableau 7 : Vérifications et évaluations internes

La CISR est dotée d'une fonction active de vérification interne et d'évaluation qui favorise la remise de produits de vérification et d'évaluation indépendants, objectifs et stratégiquement orientés. Les constatations et les recommandations qui découlent des processus de vérification et d'évaluation internes constituent les principaux éléments qui servent à la prise des décisions stratégiques et opérationnelles, ainsi qu'à des fins plus vastes d'assurance de la qualité.

Pour 2006-2007, la CISR a rédigé un Plan de vérification interne et d'évaluation ambitieux, qui prend en compte les risques liés aux programmes et les risques stratégiques, de même que les exigences relatives aux vérifications et évaluations externes. De plus, la fonction de vérification interne et d'évaluation de la CISR amorcera la mise en œuvre de la nouvelle politique de vérification interne qui vise l'ensemble du gouvernement.

Plans	Résultats attendus
Vérifications cycliques	
Vidéoconférences, stratégie en matière de ressources humaines et catégorisation	Analyse, fondée sur les faits, des mesures prises par la direction à partir des recommandations formulées à l'occasion des vérifications et des évaluations précédentes
Modèle logique et Cadre de mesure du rendement	
Plan Innovation de la SAI	Développement et finalisation du modèle logique et du cadre de mesure du rendement pour le Plan Innovation de la SAI
Cadre des valeurs et de l'éthique	Développement et finalisation du modèle logique et du cadre de mesure du rendement pour le cadre des valeurs et de l'éthique
Vérification interne	
Pratiques de passation des marchés	Assurance que les pratiques de passation des marchés de la CISR sont conformes à la politique du SCT et, le cas échéant, découverte des lacunes en matière de contrôle
Auto-évaluation du contrôle	
Élément du CRG : Première étape	Une approche triennale pour cibler des exigences plus importantes en matière de politiques et afin d'offrir une assurance holistique par rapport aux contrôles clés, tel que prévu par le Bureau du contrôleur général

En 2005-2006, trois rapports ont été publiés, et chacun a été suivi de la réponse de la direction :

- Utilisation de la vidéoconférence lors des audiences sur les demandes d'asile (diffusion publique en mai 2005)
- Examen de la fonction liée aux ressources humaines (diffusion publique en mai 2005)
- Évaluation formative de l'Initiative de catégorisation de la CISR (diffusion publique en janvier 2006)

Il est possible de consulter ces rapports, la réponse de la direction ainsi que le plan d'action, à l'adresse suivante :

http://www.irb-cisr.gc.ca/fr/ausujet/transparence/evaluations/index_f.htm

Section IV - Autres questions d'intérêt

Innovation à la SAI

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) a constaté, ces dernières années, une hausse considérable du nombre de cas déferés à la Section d'appel de l'immigration (SAI) : appels en matière de parrainage (73 pour cent de la charge de travail), appels de mesures de renvoi et appels sur la nouvelle obligation de résidence. Depuis 2002, le nombre annuel de nouveaux cas s'est accru de 50 pour cent, et le délai moyen de traitement des appels en cours de règlement s'établit à près de dix mois. La SAI compte à présent près de 9 000 appels en instance.

L'augmentation du volume de cas, loin d'être un phénomène passager, annonce une tendance à long terme pour la Section. Au fur et à mesure que s'intensifiera l'immigration au Canada, il est fort probable que la SAI voie son volume d'appels et son arriéré s'alourdir au point de fragiliser la confiance que le processus d'appel inspire au public.

Lancement du projet Innovation à la SAI

Devant l'accroissement de la charge de travail, la CISR a lancé, le 30 septembre 2005, le projet Innovation à la SAI. Ce projet est issu du Plan d'action du président, qui a d'abord donné lieu à l'examen et à la transformation des processus de la Section de la protection des réfugiés (SPR). Globalement, l'objectif des plans d'action n'a pas changé : faire de la CISR un tribunal qui règle des questions dans les plus brefs délais et rend des décisions plus rapidement et plus simplement.

Le projet Innovation à la SAI consiste à réexaminer en profondeur le fonctionnement de la Section et à repenser tous les processus grâce auquel elle exerce la justice. Par suite de vastes consultations menées à l'interne et à

l'extérieur, le président a publié le Plan d'innovation à la SAI le 21 mars 2006. Le Plan contenait 26 propositions, incluant les suivantes :

- Un tribunal plus proactif, plus souple et qui ressemblera moins à une cour
- L'obtention de plus d'information des parties plus tôt dans le processus
- L'examen et la catégorisation plus efficaces des cas (catégorisation et gestion des cas)
- Un règlement plus tôt
- Un processus d'audience plus proactif, mieux ciblé et efficient dont les questions et les éléments de preuve ont été identifiés au début du processus
- Intégration du travail des équipes spécialisées en gestion des cas dans les bureaux régionaux
- Les commissaires mettront au point une stratégie décisionnelle pour régler un grand volume de cas

La SAI jouit d'une excellente réputation auprès des intervenants; toutefois, les consultations ont révélé l'ouverture de ces derniers à l'égard de changements profonds. Suivant le consensus, la SAI doit maîtriser plus fermement ses processus, certains appels se rendent inutilement à l'étape de l'audience et les commissaires doivent se montrer plus proactifs en salle d'audience.

Impact

Le plan d'innovation à la SAI a pour objet de veiller à ce que la SAI continue de rendre, simplement, rapidement et équitablement, des décisions éclairées, de manière à accroître les possibilités de régler les appels sans la tenue d'une audience et dans les plus brefs délais.

La Commission tiendra d'autres consultations au début de l'exercice 2006-2007 avant d'amorcer l'étape de la planification de la mise en œuvre et la mise en œuvre elle-même. Une stratégie à court terme sera également appliquée pour régler le nombre croissant d'appels.

Gestion des risques

Le cadre intégré de gestion des risques de la CISR vise à accroître la capacité de notre organisation à gérer les risques et à tenir compte de ces derniers au moment d'établir les priorités, de planifier et de prendre d'autres décisions déterminantes. L'équipe de direction de la CISR définit clairement le contexte et les pratiques liés à la gestion proactive des risques stratégiques et organisationnels. À proprement parler, la gestion des risques ne représente pas pour les gestionnaires une nouvelle tâche, mais en se penchant sur les risques tout au long de l'étape de planification habituelle, ils procéderont de manière plus structurée qu'auparavant.

Le risque constitue un aspect non négligeable des processus décisionnels à la Commission, comme en font foi l'évaluation des risques organisationnels et le bilan de la gestion des risques (profil de risques) effectués par un comité directeur permanent. Mentionnons aussi la fonction intégrée de gestion des risques qui met l'accent sur la prise de décisions à l'échelle de l'organisation, des protocoles, des processus et des outils destinés à assurer l'application des principes de gestion des risques à tous les résultats et à tous les niveaux décisionnels de la Commission et, à l'échelle de l'organisation, un apprentissage continu et la formulation des leçons tirées à partir des risques, qu'ils aient ou non été décelés ou atténués.

En 2006-2007, la CISR :

- préparera son profil de risques global annuel;
- élaborera son plan triennal de vérification interne et d'évaluation axées sur le risque;
- harmonisera son processus de gestion des risques avec les instructions du gouvernement du Canada et les méthodes que ce dernier préconise dans toute l'administration fédérale.

Plan de continuité des activités

Le programme en matière de sécurité de la CISR obéit à l'objectif suivant : soutenir l'intérêt national et les objectifs opérationnels du gouvernement du Canada en assurant la sauvegarde des employés et des biens, ainsi que la prestation continue des services. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a établi les exigences relatives à la planification exhaustive de la continuité des activités. Il s'ensuit que les priorités de la CISR en matière de sécurité consistent à protéger son personnel, ses données et ses biens, et à assurer la prestation ininterrompue de ses services. Pour ce faire, elle est tenue de se doter d'un plan de continuité des activités, de mesures permanentes de gestion des risques et d'un plan de reprise en cas de panne des systèmes de technologie de l'information.

En 2006-2007, la CISR lancera, mettra à l'épreuve et évaluera son plan de continuité des activités (PCA) afin de s'assurer d'être bien préparée à réagir en cas d'interruption de service. L'état de préparation de l'organisation dans son ensemble à reprendre ses activités à la suite d'une interruption de service fera aussi l'objet d'une évaluation. Le PCA comprend aussi un cycle de maintenance permanent qui englobe l'examen et la révision périodiques de tous les plans, afin qu'ils tiennent compte de tout changement de nature législative ou autre, une formation supplémentaire, ainsi que la mise à l'essai et la validation régulières de tous les plans, y compris les rapports sur les leçons tirées. Au besoin, le PCA sera intégré au cycle de vérification en matière de risque de la CISR, afin de faciliter la préparation des rapports destinés au SCT et à Sécurité publique et Protection civile Canada.

Renseignements et personnes-ressources

Dispositions législatives et réglementaires appliquées

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
(L.C. de 2001, ch. 27, modifié)

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés
(DORS/2002-227, modifié)

Règles de la Section de la protection des réfugiés
(DORS/2002-228)

Règles de la Section de l'immigration
(DORS/2002-229)

Règles de la Section d'appel de l'immigration
(DORS/2002-230)

Règles sur le serment professionnel ou la déclaration
(Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada)
(DORS/2002-231)

Processus de la CISR

Visitez le site Web de la CISR pour connaître les processus de traitement des cas de chacun des trois tribunaux de la CISR

- Comment présenté une demande d'asile
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/rpdp_f.htm
- Processus d'enquête
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/ahp_f.htm
- Processus de contrôle des motifs de détention
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/drp_f.htm
- Processus d'appel du refus d'une demande de parrainage
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/sap_f.htm
- Processus d'appel de mesures de renvoi
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/roap_f.htm

Renseignements connexes

Site Web du HCR : www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/home

Pour communiquer avec nous

Pour obtenir plus d'information, visitez le site Web de la CISR au <http://www.cisr-irb.gc.ca/> ou communiquez avec la Direction des communications au (613) 947-0803 ou avec l'un des bureaux de la CISR figurant ci-après.

Siège de la CISR

Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada
Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1
Tél. : (613) 995-6486 Télécopieur : (613) 943-1550

Bureaux régionaux

Bureau régional de l'Est

200, boul. René-Lévesque Ouest
Complexe Guy-Favreau
Tour Est, pièce 102
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-7733 Télécopieur : (514) 283-0164

Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1
Tél. : (613) 943-8630 Télécopieur : (613) 943-1550

Bureau régional du Centre

74, rue Victoria, pièce 400
Toronto (Ontario) M5C 3C7
Tél. : (416) 954-1000 Télécopieur : (416) 954-1165

Bureau régional de l'Ouest

Fording Place
205, 9e Avenue Sud-Est, 9e étage
Calgary (Alberta) T2G 0R3
Tél. : (403) 292-6134 Télécopieur : (403) 292-6131

Library Square, bureau 1600
300, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 6C9
Tél. : (604) 666-5946 Télécopieur : (604) 666-3043

Les photographies qui figurent dans le présent rapport proviennent de diverses sources et comprennent des images de lieux de la CISR et d'employés de la CISR travaillant dans des bureaux. On y trouve aussi des photographies provenant de banques d'images sans droits d'auteur afin de protéger la confidentialité des demandeurs d'asile ou des personnes qui comparaissent devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.